

## **L'homicide au Canada, 2014**

par Zoran Miladinovic et Leah Mulligan  
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 25 novembre 2015



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## L'homicide au Canada, 2014 : faits saillants

- La police a déclaré 516 homicides au Canada en 2014, soit quatre de plus que l'année précédente. Le taux d'homicides est demeuré stable en 2014 (1,45 pour 100 000 habitants), faisant de 2013 et de 2014 les deux années où les taux d'homicides étaient les plus faibles enregistrés depuis 1966.
- Six provinces et territoires (c.-à-d. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et le Nunavut) ont affiché un recul d'une année à l'autre de leur taux d'homicides en 2014. Terre-Neuve-et-Labrador a inscrit le plus faible taux d'homicides parmi les provinces (0,38 pour 100 000 habitants). Malgré un fléchissement en 2014, le Manitoba a continué d'enregistrer le plus haut taux d'homicides parmi les provinces (3,43 pour 100 000 habitants).
- Parmi les 34 régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, 14 ont enregistré un recul de leur taux d'homicides en 2014 par rapport à l'année précédente, tandis que les taux sont demeurés inchangés dans 6 RMR. Ayant affiché un nombre d'homicides supérieur à la moyenne en 2014 (soit 8 de plus que l'année précédente), Thunder Bay a enregistré le taux d'homicides le plus élevé parmi les RMR (9,04 pour 100 000 habitants), suivie de Winnipeg (3,29 pour 100 000 habitants). Aucun homicide n'est survenu à Saguenay, à Sherbrooke, à Kingston, à Oshawa et à Brantford en 2014.
- La police a déclaré 156 homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2014, soit 21 de plus qu'en 2013. Par conséquent, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 14 % pour s'établir à 0,44 pour 100 000 habitants. Malgré cette hausse, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu était le deuxième plus faible taux jamais enregistré depuis que les données sont devenues disponibles en 1974.
- En 2014, le nombre (84) et le taux (0,24 pour 100 000 habitants) d'homicides liés à des gangs ont atteint leur plus bas niveau depuis 2005.
- Tout comme la tendance observée au cours des années précédentes, la plupart des homicides résolus en 2014 ont été perpétrés par une personne connue de la victime (83 %). En 2014, les victimes ont plus souvent été tuées par une connaissance (37 %) ou un membre de la famille (34 %), y compris les conjoints actuels et anciens. De plus, 5 % des victimes d'homicide ont été tuées dans le cadre d'une autre relation intime et 6 % l'ont été dans le contexte d'une relation criminelle.
- En 2014, le taux d'homicides entre partenaires intimes — les homicides commis par un conjoint ou une conjointe marié ou de fait (actuel et ancien), un petit ami ou une petite amie (actuel et ancien) ou un autre partenaire intime (actuel et ancien) — était quatre fois plus élevé chez les femmes (0,44 pour 100 000 femmes de 15 ans et plus) que chez les hommes (0,11 pour 100 000 hommes de 15 ans et plus). Au total, 83 homicides ont été commis par des partenaires intimes au Canada en 2014, soit 11 de plus qu'en 2013.
- En 2014, 25 homicides ont été commis par des jeunes, soit 15 de moins qu'en 2013. Le taux d'homicides commis par les jeunes a fléchi de 36 % pour s'établir à 1,07 pour 100 000 habitants, soit le taux le plus faible enregistré depuis 1969.
- En 2014, 88 auteurs présumés d'homicide étaient soupçonnés de souffrir d'un trouble mental ou du développement. Cela représente 22 % de l'ensemble des auteurs présumés d'homicide, soit une proportion supérieure à celle enregistrée en 2013 (18 %) et au-dessus de la moyenne des 10 années précédentes (15 %).
- En 2014, près du quart (23 %) des victimes d'homicide étaient Autochtones et environ les trois quarts (74 %) étaient non-Autochtones. L'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police pour les 3 % restants de victimes d'homicide. Les Autochtones représentaient près de 5 % des projections démographiques au Canada cette année-là.
- Le taux d'homicides chez les Autochtones était six fois plus élevé que chez les non-Autochtones (7,20 pour 100 000 habitants par rapport à 1,13).
- Les hommes autochtones étaient sept fois plus susceptibles d'être victimes d'un homicide que les hommes non autochtones (10,86 pour 100 000 habitants par rapport à 1,61). Chez les femmes autochtones, ce taux était six fois plus élevé que chez les femmes non autochtones (3,64 pour 100 000 habitants par rapport à 0,65).
- Parmi les 431 auteurs présumés d'homicide en 2014, le tiers (32 %) étaient Autochtones et près des deux tiers (65 %) étaient non-Autochtones. L'identité autochtone était inconnue par la police pour la proportion restante de 3 % des auteurs présumés d'homicide.
- Les Autochtones affichaient un taux d'auteurs présumés d'homicide 10 fois supérieur à celui des non-Autochtones (8,55 auteurs présumés d'homicide pour 100 000 habitants par rapport à 0,82).
- En 2014, on a dénombré 28 femmes autochtones et 25 femmes non autochtones auteures présumées d'homicide. Toutefois, le taux de femmes autochtones auteures présumées d'homicide était 23 fois plus élevé que le taux observé chez les femmes non autochtones (3,39 pour 100 000 habitants par rapport à 0,15). Par comparaison, le taux d'auteurs présumés autochtones de sexe masculin était neuf fois plus élevé que celui des auteurs présumés non autochtones (13,86 auteurs présumés pour 100 000 habitants par rapport à 1,51).

# L'homicide au Canada, 2014

par Zoran Miladinovic et Leah Mulligan

L'homicide demeure un phénomène relativement rare au Canada. En 2014, les homicides constituaient environ 0,2 % de tous les décès au Canada et environ 0,1 % de toutes les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police<sup>1</sup>. Les homicides sont considérés comme l'infraction la plus grave au Canada et entraînent les sanctions pénales parmi les plus sévères. Le taux d'homicides d'une collectivité peut influencer sur sa perception de sa sécurité (Romer, Hall Jamieson et Aday, 2003).

Depuis 1961, les services de police déclarent des données détaillées sur les homicides qui surviennent au Canada dans le cadre de l'Enquête sur les homicides menée par Statistique Canada. En 1974, l'enquête a été élargie au-delà de la collecte des données sur les meurtres au premier et au deuxième degré pour inclure les infanticides et les homicides involontaires coupables. À l'aide des données tirées de cette enquête, on se penche, dans le présent article de *Juristat*, sur les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide en 2014 et l'on compare ces constatations aux tendances à court et à long terme.

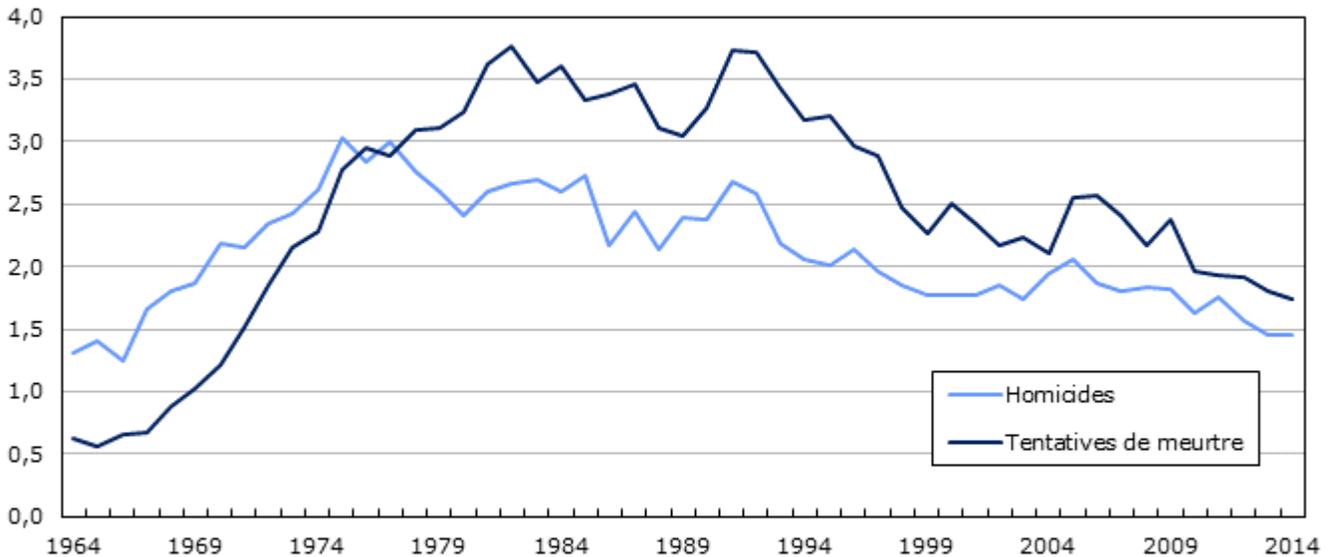
Cet article de *Juristat* présente aussi de nouvelles données sur la nature et l'étendue des homicides impliquant des victimes et des auteurs présumés autochtones. L'année 2014 marque le premier cycle de la collecte des données de l'Enquête sur les homicides pour laquelle on a déclaré des renseignements complets concernant l'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés d'homicide, peu importe le sexe (voir l'encadré 1).

## Le taux d'homicides se situe à son plus bas niveau depuis 1966

En 2014, la police a déclaré 516 homicides au Canada, soit quatre de plus que l'année précédente<sup>2</sup>. Le taux d'homicides (1,45 pour 100 000 habitants) est demeuré stable par rapport à l'année précédente, faisant de 2013 et de 2014 les deux années où les taux d'homicides étaient les plus faibles enregistrés depuis 1966 (graphique 1). De plus, le taux d'homicides observé en 2014 était de 18 % inférieur à la moyenne des 10 années précédentes (graphique 2).

**Graphique 1**  
**Homicides et tentatives de meurtre, Canada, 1964 à 2014**

taux pour 100 000  
habitants



**Note :** Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India en 1985. L'Enquête sur les homicides fournit des données sur les homicides depuis 1961, alors que le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fournit des données sur les tentatives de meurtre depuis 1962.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Bien que le nombre d'homicides ait progressé légèrement en 2014, le nombre de tentatives de meurtre a reculé pour une cinquième année consécutive (passant de 801 en 2009 à 617 en 2014) et a atteint son plus bas niveau depuis 1971 (Boyce, 2015). De façon générale, les tentatives de meurtre et les homicides suivent des tendances semblables depuis 30 ans (graphique 1).

En 2014, on a dénombré 480 affaires d'homicide, dont la majorité mettait en cause une seule victime. En effet, 95 % des affaires d'homicide ont fait une seule victime en 2014, alors que 4 % ont fait deux victimes et 1 % ont fait trois victimes ou plus. Comparativement aux homicides mettant en cause une seule victime, les homicides qui ont fait deux victimes ou plus étaient plus susceptibles d'avoir été commis au moyen d'une arme à feu (29 % par rapport à 55 %) et d'impliquer un membre de la famille (33 % par rapport à 50 %).

## La Nouvelle-Écosse affiche son plus faible taux d'homicides jamais enregistré

En 2014, le taux d'homicides de la Nouvelle-Écosse a reculé de 54 % par rapport à 2013 pour s'établir à 0,64 pour 100 000 habitants, ce qui en fait le plus bas taux jamais enregistré dans cette province depuis le début de la collecte des données dans le cadre de l'Enquête sur les homicides en 1961 (tableau 1b). Cinq autres provinces et territoires ont affiché un recul de leur taux d'homicides en 2014 : Terre-Neuve-et-Labrador (-71 %), la Saskatchewan (-24 %), le Manitoba (-15 %), l'Ontario (-9 %) et le Nunavut (-3 %).

Parmi les six secteurs de compétence qui ont enregistré une hausse de leur taux d'homicides, l'Île du-Prince-Édouard (+198 %) a affiché l'augmentation la plus prononcée, même si la hausse était attribuable à deux homicides supplémentaires commis en 2014 par rapport à 2013. Les Territoires du Nord-Ouest (+51 %) ont inscrit la deuxième hausse en importance, également attribuable à un homicide supplémentaire en 2014 (tableau 1a et tableau 1b).

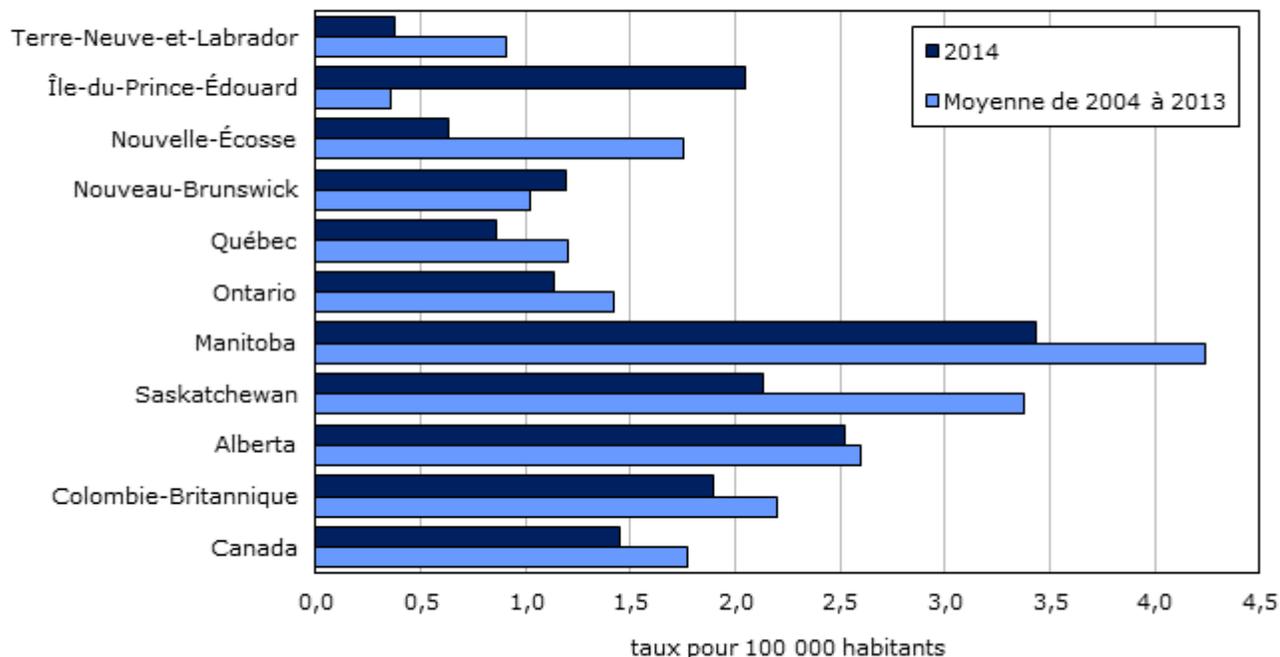
Les quatre autres secteurs de compétence qui ont affiché une hausse des taux d'homicides en 2014 sont le Nouveau-Brunswick (+29 %), l'Alberta (+23 %), la Colombie-Britannique (+15 %), ainsi que le Yukon, qui est passé de 0 homicide en 2013 à 3 homicides en 2014.

Le taux d'homicides est demeuré inchangé au Québec en 2014, faisant de 2013 et de 2014 les deux années ayant enregistré les taux d'homicides les plus bas pour cette province depuis 1966 (0,86 pour 100 000 habitants).

Bien que le taux d'homicides du Manitoba (3,43 homicides pour 100 000 habitants) ait diminué de 15 % en 2014, il est demeuré le plus élevé parmi les provinces pour une huitième année consécutive. Les deux autres provinces des Prairies, l'Alberta (2,52 pour 100 000 habitants) et la Saskatchewan (2,13 pour 100 000 habitants) occupaient les deuxième et troisième rangs parmi les taux les plus élevés. En revanche, les taux d'homicides étaient les plus faibles à Terre-Neuve-et-Labrador (0,38 pour 100 000 habitants) et en Nouvelle-Écosse (0,64 pour 100 000 habitants) (graphique 2).

## Graphique 2 Homicides selon la province, 2014

Province



**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Par le passé, les territoires ont affiché les taux d'homicides les plus élevés au Canada. Toutefois, les nombres étant petits, les taux varient considérablement d'une année à l'autre. Ayant affiché quatre homicides en 2014, le Nunavut a enregistré le plus fort taux d'homicides à l'échelle nationale, soit 10,93 pour 100 000 habitants.

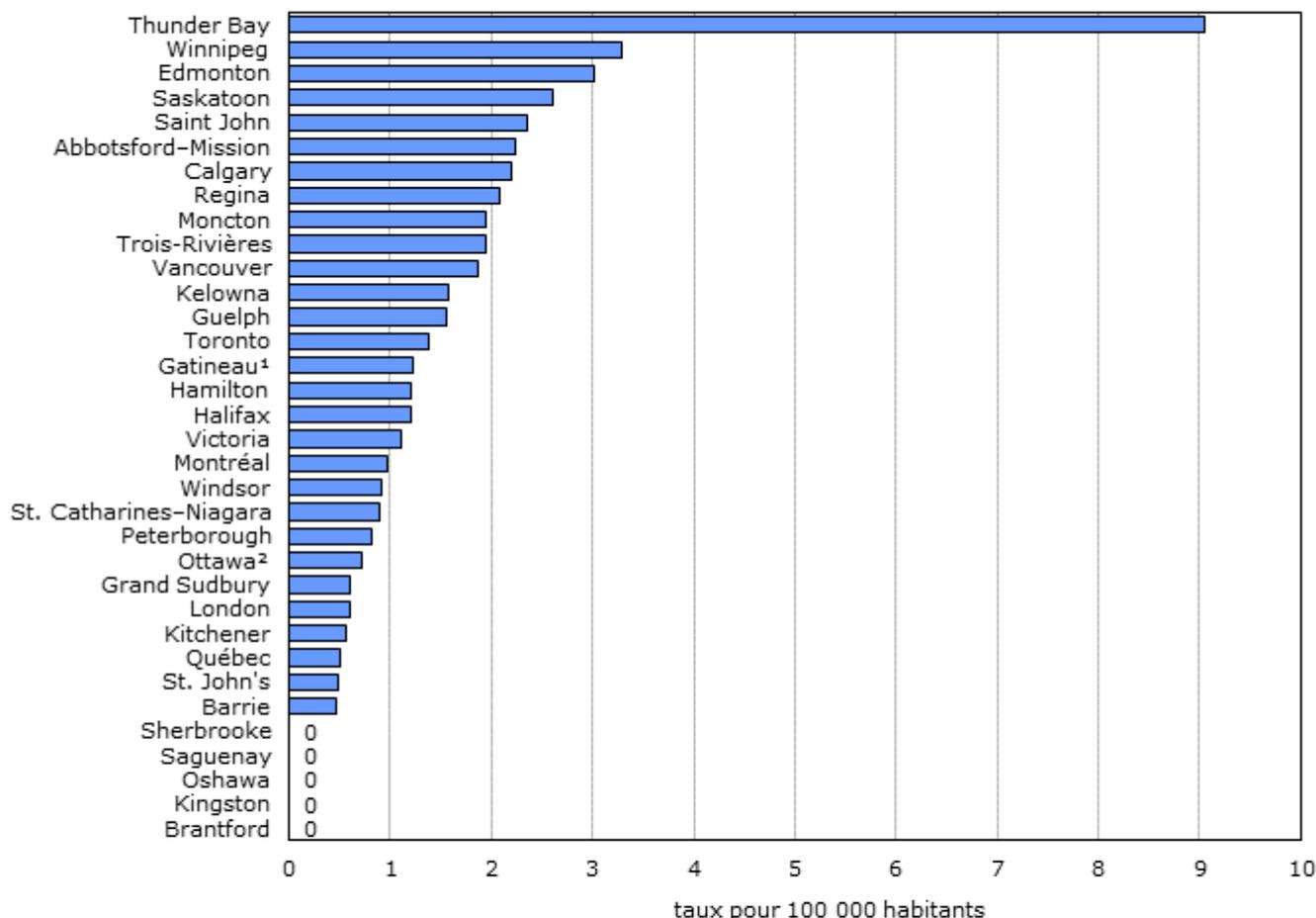
En 2014, la plupart des provinces ont affiché des taux d'homicides inférieurs à leur moyenne des 10 années précédentes. Seuls le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont enregistré en 2014 des taux supérieurs à leur moyenne de 2004 à 2013. Les quatre provinces de l'Ouest (c.-à-d. le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont affiché les taux d'homicides moyens les plus élevés au cours des 10 dernières années, alors que les taux moyens des provinces de l'Est étaient inférieurs à la moyenne nationale (graphique 2).

### Thunder Bay enregistre un nombre d'homicides inhabituellement élevé

Ayant affiché un nombre d'homicides au-dessus de la moyenne en 2014 (11), Thunder Bay a inscrit le taux d'homicides le plus élevé parmi les 34 régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada<sup>3</sup>. Le taux d'homicides de Thunder Bay (9,04 pour 100 000 habitants) était près de trois fois plus élevé que celui de Winnipeg, qui s'est classée au deuxième rang des RMR quant au taux d'homicides (3,29 pour 100 000 habitants) (graphique 3). Au cours des 10 dernières années, Thunder Bay a inscrit en moyenne environ trois homicides par année, ce qui se traduit par un taux de 2,61 pour 100 000 habitants. Cette RMR se classait toutefois habituellement parmi les RMR affichant les taux d'homicides les plus élevés. L'augmentation du nombre d'homicides observée à Thunder Bay en 2014 n'est pas liée aux homicides ayant fait plus d'une victime ou aux homicides attribuables à des gangs.

### Graphique 3 Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2014

Région métropolitaine  
de recensement



1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

**Note :** D'autres données sont disponibles dans CANSIM (tableau 253-0004). Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Parmi les 34 RMR du Canada, 14 ont affiché un recul de leur taux d'homicides en 2014, 14 ont enregistré une hausse de leur taux et 6 ont vu leur taux demeurer stable (tableau 2). L'augmentation la plus prononcée a été enregistrée dans la RMR de Victoria, où le taux est passé de 0,28 pour 100 000 habitants (1 homicide) en 2013 à 1,11 pour 100 000 habitants (4 homicides) en 2014. Thunder Bay et Trois-Rivières ont inscrit respectivement les deuxième et troisième hausses en importance du taux d'homicides parmi les RMR. Les baisses les plus marquées ont été enregistrées par les RMR d'Oshawa, de Kingston et de Brantford.

La RMR de Regina, dont le taux a diminué de 51 %, est passée du premier rang en 2013 pour ce qui est du plus haut taux d'homicides au huitième rang en 2014 (4,28 pour 100 000 habitants par rapport à 2,09). Le nombre d'homicides enregistré à Regina a diminué, passant de 10 à 5 pendant cette période.

Cinq RMR n'ont enregistré aucun homicide en 2014 : Saguenay, Sherbrooke, Kingston, Oshawa et Brantford.

Au cours des 10 dernières années, le taux d'homicides moyen observé dans les RMR était inférieur à celui enregistré dans les régions autres que les RMR. En effet, le taux d'homicides moyen pour 100 000 habitants dans les RMR a atteint

1,71 durant la dernière décennie, comparativement à 1,90 dans les régions autres que les RMR. Les taux étaient comparables en 2014 (1,44 dans les RMR par rapport à 1,49 dans les régions autres que les RMR).

## Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté en 2014

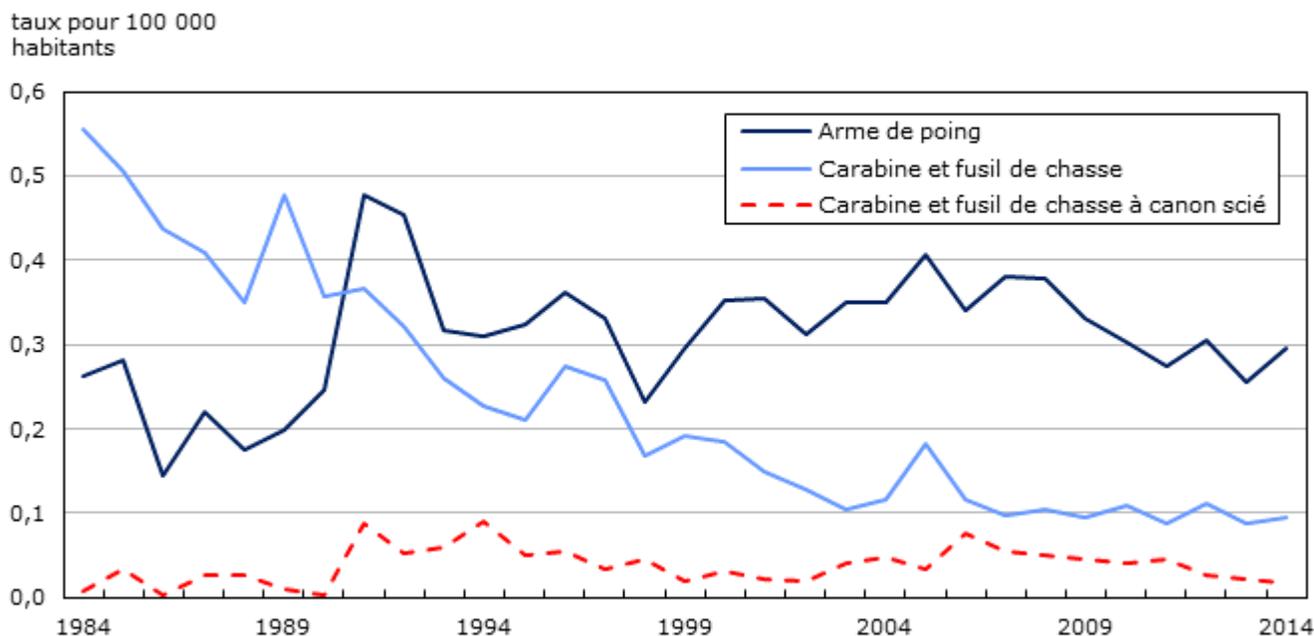
La majorité des homicides au Canada sont perpétrés d'une des trois façons suivantes : à l'aide d'une arme pointue, d'une arme à feu ou de coups portés. En 2014, 88 % des homicides ont été perpétrés de l'une de ces trois façons. L'arme pointue était la méthode la plus souvent utilisée pour commettre un homicide en 2014 (38 %). L'arme à feu s'est classée au deuxième rang des méthodes les plus souvent utilisées (31 %), suivie des coups portés (19 %). Au cours de la période de 10 ans précédente allant de 2004 à 2013, ces pourcentages sont demeurés plutôt stables.

Le nombre et le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada ont progressé en 2014. La police a déclaré 156 homicides commis avec une arme à feu, soit 21 de plus que l'année précédente (tableau 3). Par conséquent, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a progressé, passant de 0,38 à 0,44 pour 100 000 habitants (+14 %). Malgré cette hausse, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2014 occupait le deuxième rang des plus faibles taux jamais enregistrés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides depuis le début de la collecte de ces données en 1974.

En 2014, des écarts ont été observés entre les provinces et les territoires pour ce qui est du taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Le Nunavut, qui a déclaré un homicide commis à l'aide d'une arme à feu, a enregistré le taux d'homicides le plus élevé (2,73 pour 100 000 habitants). Parmi les secteurs de compétence qui ont déclaré au moins un homicide commis à l'aide d'une arme à feu, Terre-Neuve-et-Labrador a inscrit le taux le plus faible (0,19). Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont enregistré aucun homicide commis avec une arme à feu en 2014. Dans l'ensemble, 10 des 13 provinces et territoires ont affiché un taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu plus faible en 2014 que leur moyenne respective pour la période de 2004 à 2013 (tableau 4).

Les armes de poing ont été utilisées dans environ 67 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2014 et elles demeurent le type d'arme à feu le plus souvent utilisé. Le taux d'homicides commis avec une arme de poing a augmenté de 15 % en 2014 pour s'établir à 0,30 pour 100 000 habitants, par rapport à 0,26 pour 100 000 habitants en 2013 (graphique 4).

**Graphique 4**  
**Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon certains types d'arme à feu, Canada, 1984 à 2014**



**Note :** Exclut les homicides commis à l'aide d'autres types d'arme à feu, comme les armes à feu entièrement automatiques ou les armes similaires à une arme à feu (p. ex. cloueuses, fusils à plomb).

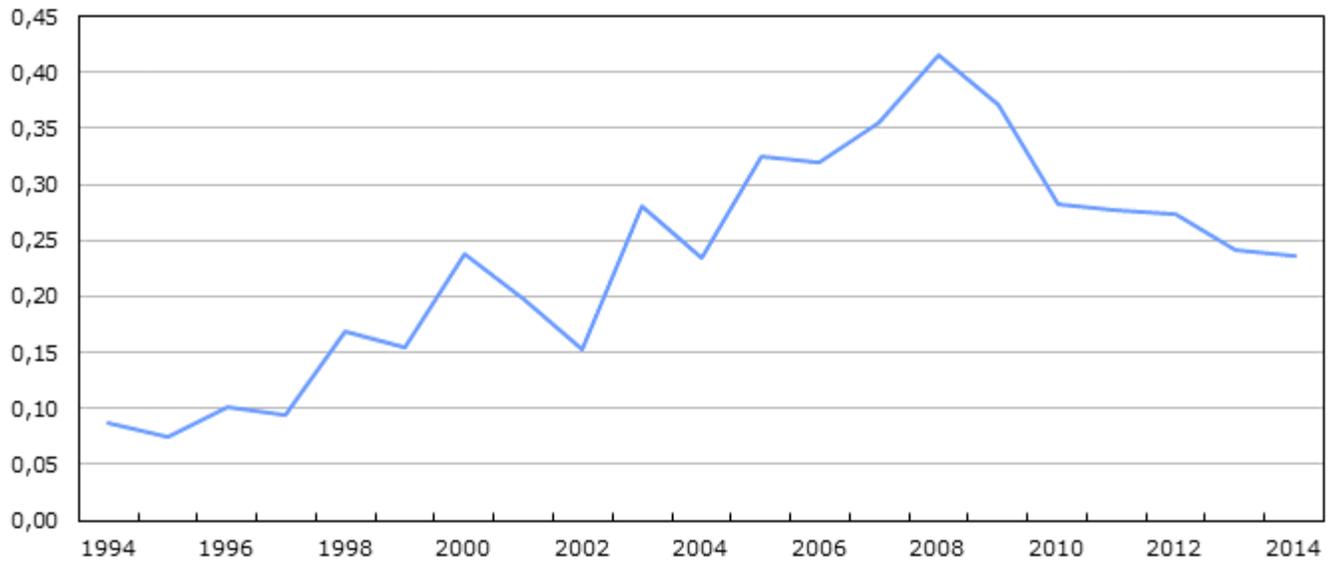
**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

## Le nombre et le taux d'homicides liés aux gangs sont à leur plus bas niveau depuis 2005

La police a déclaré 84 homicides attribuables à des gangs<sup>4</sup> en 2014, soit le plus petit nombre enregistré depuis 2005. Puisque ce chiffre correspond à un homicide de moins que l'année précédente, le taux (0,24 pour 100 000 habitants) est demeuré pratiquement inchangé. Le taux d'homicides liés aux gangs est à la baisse depuis le sommet atteint en 2008 (graphique 5).

**Graphique 5**  
**Homicides attribuables à des gangs, Canada, 1994 à 2014**

taux pour 100 000  
habitants



**Note :** D'autres données sont disponibles dans CANSIM (tableau 253-0008). Ces données sont disponibles depuis 1991. Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang ou non. À compter de 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : a) attribuable à un gang ou b) soupçonné d'être attribuable à un gang. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Parmi les provinces et les territoires où il s'est produit au moins un homicide lié aux gangs en 2014, la Saskatchewan a affiché le plus haut taux (0,62 pour 100 000 habitants), alors que la Nouvelle-Écosse a inscrit le taux le plus faible (0,11 pour 100 000 habitants). Il n'y a pas eu d'homicide lié aux gangs à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut en 2014.

Environ 8 homicides sur 10 liés aux gangs ont été commis dans les RMR en 2014. Parmi les RMR ayant fait état d'au moins un homicide attribuable à des gangs, Regina a inscrit le taux le plus élevé (1,25 pour 100 000 habitants), tandis qu'Ottawa a enregistré le taux le plus faible (0,10 pour 100 000 habitants).

Les homicides attribuables à des gangs ont plus tendance à mettre en cause des armes à feu que les homicides non liés aux gangs. En 2014, environ 76 % des homicides attribuables à des gangs ont été commis à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 20 % des homicides non attribuables à des gangs. Au cours des 10 dernières années, environ 7 homicides sur 10 liés aux gangs, en moyenne, ont été commis à l'aide d'une arme à feu.

## Les victimes et les auteurs présumés d'homicide sont plus susceptibles d'être jeunes et de sexe masculin

La majorité des victimes et des auteurs présumés d'homicide sont de sexe masculin. En 2014, 72 % des victimes d'homicide et 87 % des auteurs présumés d'homicide étaient de sexe masculin, ce qui est conforme à ce qui a été observé au cours des 10 dernières années.

De façon générale, les personnes de 18 à 24 ans sont les plus à risque d'être les victimes ou les auteurs présumés d'un homicide, ce qui correspond à la tendance observée au cours des 10 dernières années. En 2014, on a dénombré 2,45 victimes pour 100 000 personnes de 18 à 24 ans, comparativement à 2,36 victimes pour 100 000 personnes de 25 à 34 ans; ces dernières représentaient le groupe d'âge ayant enregistré le deuxième taux le plus élevé.

En 2014, le taux d'auteurs présumés d'un homicide chez les hommes était plus élevé parmi les personnes de 18 à 24 ans (6,39 pour 100 000 habitants), tout comme le taux de victimes d'homicide (4,32 pour 100 000 habitants). Chez les femmes, le taux d'auteurs présumés d'un homicide était également plus élevé parmi les personnes de 18 à 24 ans (0,91 pour 100 000 habitants); ce taux correspondait toutefois au septième du taux observé chez les hommes. Le taux de victimes d'un homicide était plus élevé chez les femmes de 35 à 44 ans (1,44 pour 100 000 habitants).

Chez les personnes de 18 à 24 ans, le taux d'auteurs présumés d'homicide se situait à 3,71 pour 100 000 personnes. Par comparaison, ce taux s'établissait à 2,68 auteurs présumés d'homicide pour 100 000 personnes de 25 à 34 ans, le groupe d'âge s'étant classé au deuxième rang des taux les plus élevés.

## Près des deux tiers des auteurs présumés d'homicide avaient déjà été condamnés pour une infraction

En 2014, 62 % des auteurs présumés d'homicide avaient déjà été condamnés pour une infraction criminelle. Ce pourcentage correspond à la moyenne des 10 années précédentes (62 %). Parmi les auteurs présumés d'homicide en 2014 ayant auparavant été reconnus coupables d'une infraction criminelle, 19 % avaient été condamnés pour vol qualifié; 9 %, pour un crime contre les biens; 8 %, pour une infraction relative aux drogues; et 2 %, pour homicide<sup>5</sup>. Par ailleurs, 45 % avaient été condamnés pour un autre type d'infraction avec violence, alors que 18 % avaient été reconnus coupables d'une autre infraction au *Code criminel* ou aux lois fédérales ou provinciales.

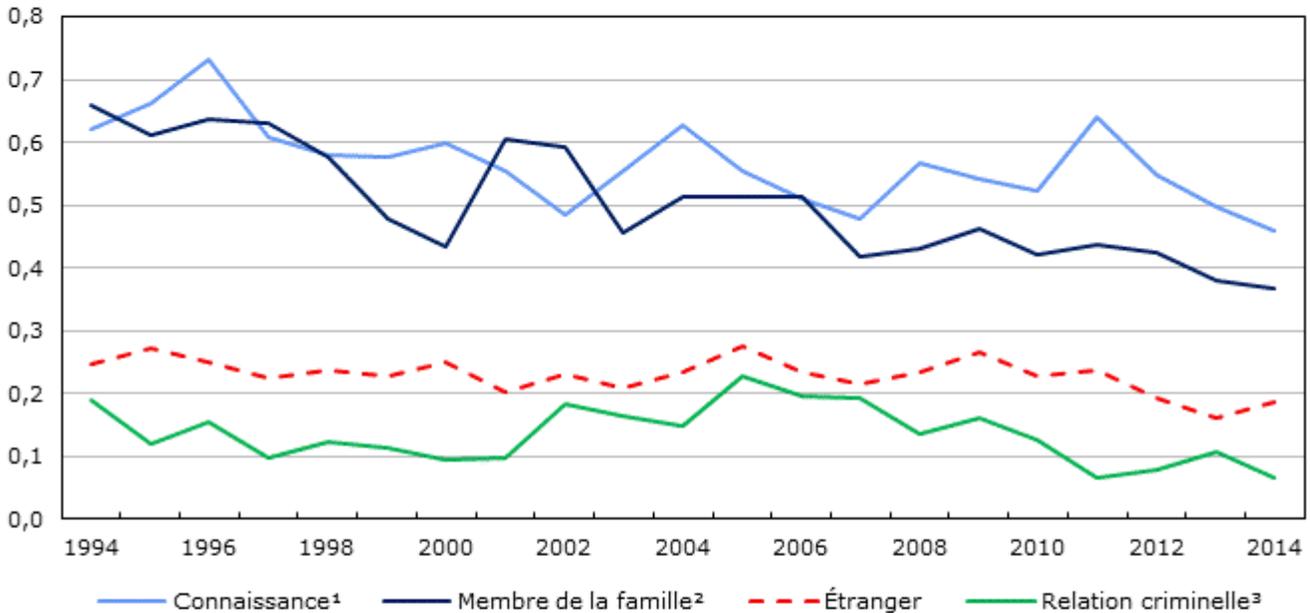
## Les homicides commis par une connaissance continuent de diminuer

Comme par le passé, la plupart des homicides résolus<sup>6</sup> en 2014 ont été perpétrés par une connaissance ou un membre de la famille de la victime. En 2014, 37 % des victimes ont été tuées par une connaissance et 34 %, par un membre de leur famille, y compris les conjoints actuels et anciens. Les homicides perpétrés par un étranger et ceux commis dans le contexte d'une relation criminelle demeurent moins fréquents (17 % et 6 % respectivement) (tableau 5).

Bien que le taux d'homicides perpétrés par une connaissance soit demeuré supérieur aux taux d'homicides commis par un membre de la famille, par des étrangers ou dans le contexte d'une relation criminelle, il a diminué pour une troisième année consécutive en 2014 pour s'établir à 0,46 pour 100 000 habitants. En revanche, le taux d'homicides commis par un étranger a affiché une légère augmentation en 2014 pour atteindre un taux de 0,19 homicide pour 100 000 habitants, comparativement à 0,16 l'année précédente. Le taux d'homicides commis dans le contexte d'une relation criminelle a reculé pour se fixer à 0,07 pour 100 000 habitants en 2014, en baisse par rapport au taux de 0,11 homicide pour 100 000 habitants enregistré en 2013 (graphique 6).

## Graphique 6 Homicides résolus selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 1994 à 2014

taux pour 100 000  
habitants



1. Comprend les simples connaissances, les amis proches, les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes non conjugaux, les voisins, les relations d'affaires (légitimes) et les symboles d'autorité.
2. Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens (mariés, vivant en union libre, de même sexe et de sexe opposé), les parents et les enfants (biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil), les frères et sœurs, et les autres membres de la famille élargie.
3. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, certaines activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme l'achat de services sexuels et la communication pour l'achat de services sexuels. Il convient de souligner que certains homicides attribuables à des gangs peuvent avoir été classés parmi les homicides commis par une connaissance. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

**Note :** La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a débuté en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, en 1997 et en 2005. L'analyse du lien de l'auteur présumé avec la victime est fondée sur les homicides résolus (c.-à-d. les homicides pour lesquels un auteur présumé a été identifié par la police).

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

## Plus de 1 homicide résolu sur 5 est commis par un partenaire intime

Selon une étude antérieure, environ 80 % des victimes de violence entre partenaires intimes — la violence commise par les conjoints mariés ou de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes — sont des femmes (Beaupré, 2015). En ce qui a trait aux homicides, en 2014, les femmes victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime ont affiché un taux de quatre fois supérieur à celui observé chez leurs homologues masculins (0,44 pour 100 000 femmes de 15 ans et plus par rapport à 0,11 pour 100 000 hommes de 15 ans et plus) (tableau 6). Au Canada, un total de 83 homicides ont été commis par des partenaires intimes en 2014, soit 11 de plus qu'en 2013.

Au cours des 20 dernières années, la proportion d'homicides entre partenaires intimes commis par des conjoints mariés (actuels et anciens) a diminué, étant passée d'un peu moins de 50 % en 1994 à 37 % en 2014. La proportion d'homicides entre partenaires intimes commis par des conjoints de fait et d'autres partenaires de sexe opposé (par un partenaire amoureux [actuel ou ancien], un partenaire extraconjugal, etc.) a augmenté au cours de cette période; elle s'établissait à 36 % et à 23 %, respectivement, en 2014. Il est important de noter que la proportion de couples mariés est à la baisse au Canada, alors que la proportion de couples vivant en union libre est à la hausse. En 2011, 80 % des couples étaient mariés, alors que 20 % vivaient en union libre. Par comparaison, 84 % des couples étaient mariés en 2001 et 16 % vivaient en union libre (Statistique Canada, 2012).

La proportion d'homicides entre partenaires intimes de même sexe est stable depuis 1997, la première année pour laquelle les données sont disponibles. En 2014, les homicides entre partenaires de même sexe représentaient environ 4 % des homicides entre partenaires intimes.

## **Les homicides liés à la profession de la victime affichent une légère hausse**

On a dénombré 81 homicides liés à la profession de la victime en 2014, soit trois de plus que l'année précédente. La majorité de ces homicides étaient liés à des activités illégales, notamment le trafic de stupéfiants et la prostitution (83 %). Bien que le nombre de prostituées assassinées en raison de leur profession ait diminué (passant de 12 en 2013 à 4 en 2014), il convient de noter que le nombre était particulièrement élevé en 2013. De 2004 à 2013, une moyenne de sept prostituées ont été victimes d'homicide chaque année.

En 2014, 14 victimes d'homicide doivent leur décès au fait d'exercer une profession judiciaire, ce qui représente une hausse de quatre victimes par rapport à l'année précédente. Les policiers formaient la plus grande proportion (21 %) de ces victimes. Trois policiers ont été tués en 2014, soit deux de plus que l'année précédente. Le plus grand nombre de policiers tués au cours d'une année donnée se chiffrait à cinq en 2005.

## **Le nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide recule**

En 2014, le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide a fléchi de 36 %, atteignant son point le plus faible depuis 1969. En 2014, il y avait 1,07 jeune auteur présumé d'homicide pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans au Canada, comparativement à 1,67 en 2013. Au total, on a dénombré 25 jeunes auteurs présumés d'homicide au Canada en 2014, soit 15 de moins que l'année précédente.

En 2014, les jeunes auteurs présumés d'homicide avaient tendance à être impliqués dans le cadre d'une affaire attribuable à des gangs plus souvent que les auteurs présumés d'homicide d'âge adulte (16 % par rapport à 8 %).

## **Un auteur présumé d'homicide sur cinq était soupçonné d'être atteint d'un trouble mental ou du développement**

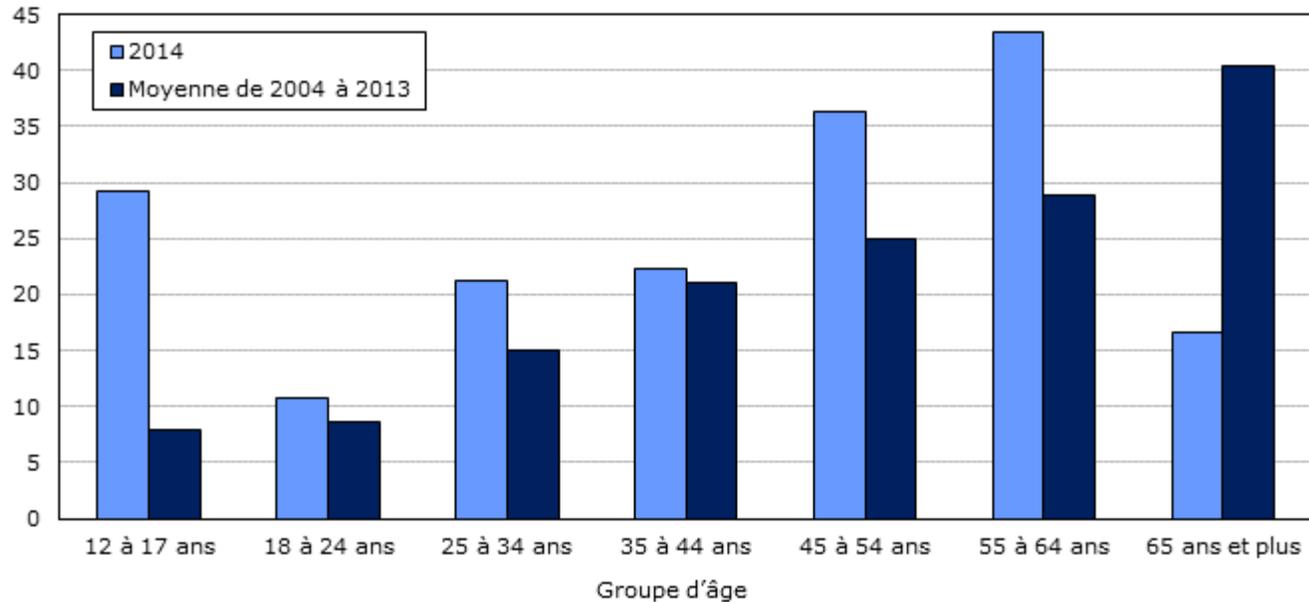
Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements sur la présence soupçonnée de troubles mentaux ou du développement<sup>7</sup> chez les auteurs présumés d'homicide. Cette information est fondée sur la perception du policier menant l'enquête et ne repose pas nécessairement sur un diagnostic médical ou clinique.

En 2014, la police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement chez 88 auteurs présumés d'homicide, ce qui représente 22 % de l'ensemble des auteurs présumés<sup>8</sup>. Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée en 2013 (18 %), et elle est également supérieure à la moyenne des 10 années précédentes (15 %).

Il existe un grand écart selon l'âge parmi les auteurs présumés d'homicide chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement (graphique 7). En 2014, les personnes de 55 à 64 ans (43 %) représentaient la plus forte proportion d'auteurs présumés d'homicide chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement. Par comparaison, les personnes de 18 à 24 ans représentaient la plus faible proportion (11 %). Lorsqu'on examine la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement chez les auteurs présumés sur une période moyenne de 10 ans à l'aide des données sur les homicides, il semble que la présence de ces troubles augmente avec l'âge.

**Graphique 7****Auteurs présumés d'homicide chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement, selon le groupe d'âge, Canada, 2014**

pourcentage d'auteurs présumés



**Note :** Comprend les personnes chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement en proportion de tous les auteurs présumés dans chaque groupe d'âge. Exclut les auteurs présumés dont l'âge ou l'information concernant la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnu. En 2014, l'information concernant la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnue pour 5 % des auteurs présumés.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Homicides mettant en cause des victimes et des auteurs présumés autochtones**

Les Autochtones détiennent un statut social, culturel et politique distinct au Canada à titre de détenteurs de droits ancestraux et de droits issus de traités protégés par la Constitution. Par conséquent, de nombreux rapports ont souligné la nécessité d'obtenir des données sur la représentation des Autochtones dans le système de justice pénale en tant que victimes et auteurs présumés (Kong et Beattie, 2005). Plus récemment, le problème des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées a été mis à l'avant-plan au Canada et de nombreux organismes nationaux et internationaux ont fait des recommandations visant à examiner et à surveiller ce problème (Association des femmes autochtones du Canada, 2010; Pearce, 2013; Gendarmerie royale du Canada, 2014; Gendarmerie royale du Canada, 2015; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015; Organisation des Nations Unies, 2014; Organisation des Nations Unies, 2015)<sup>9</sup>.

Après avoir mis l'accent sur le problème des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et le rapport de 2014 de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) intitulé *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national*, Statistique Canada a travaillé en collaboration avec la communauté policière canadienne afin d'améliorer la qualité des données recueillies sur l'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés d'homicide de sexe masculin et de sexe féminin (voir l'encadré 1 et l'encadré 2). La déclaration de l'identité autochtone par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides apporte une contribution importante afin de mieux comprendre l'étendue et la nature de la victimisation des Autochtones au Canada.

La présente section fournira d'abord les résultats des données révisées de l'Enquête sur les homicides relativement aux victimes de sexe féminin pour la période allant de 1980 à 2014, puis les résultats de 2014 qui comprennent des données sur les victimes de sexe féminin et de sexe masculin. Ce rapport présente les taux d'homicides et d'auteurs présumés d'homicide selon l'identité autochtone. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants en fonction des chiffres de population autochtone et non autochtone. Les taux calculés selon le sexe, l'âge ou la région géographique sont fondés sur les chiffres de population propres aux groupes analysés. Dans le présent rapport, les termes « femmes » et « personnes de sexe féminin » ainsi que « hommes » et « personnes de sexe masculin » sont utilisés de façon interchangeable et ceux-ci comprennent les personnes de **tout** âge (à moins que les groupes d'âge ne soient précisés). Veuillez vous reporter à la section « Description de l'enquête » du présent article de *Juristat* pour en savoir davantage.

**Encadré 1****Définition de l'identité autochtone déclarée dans le cadre de l'Enquête sur les homicides**

L'identité autochtone est déclarée par la police à l'Enquête sur les homicides et déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime ou l'auteur présumé, comme une carte de statut, ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime ou de l'auteur présumé, l'auteur présumé lui-même, des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande). Les preuves médico-légales, comme les résultats de tests génétiques, peuvent aussi être acceptées pour déterminer l'identité autochtone des victimes.

Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les personnes identifiées comme Premières Nations (Indiens inscrits ou non), Métis, Inuits ou comme membres d'un groupe autochtone inconnu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone. L'identité autochtone déclarée comme étant inconnue de la police désigne les cas où la police a été incapable de déterminer l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur présumé, lorsque l'identité autochtone n'a pas été consignée par le service de police ou lorsque l'auteur présumé a refusé de révéler son identité autochtone à la police.

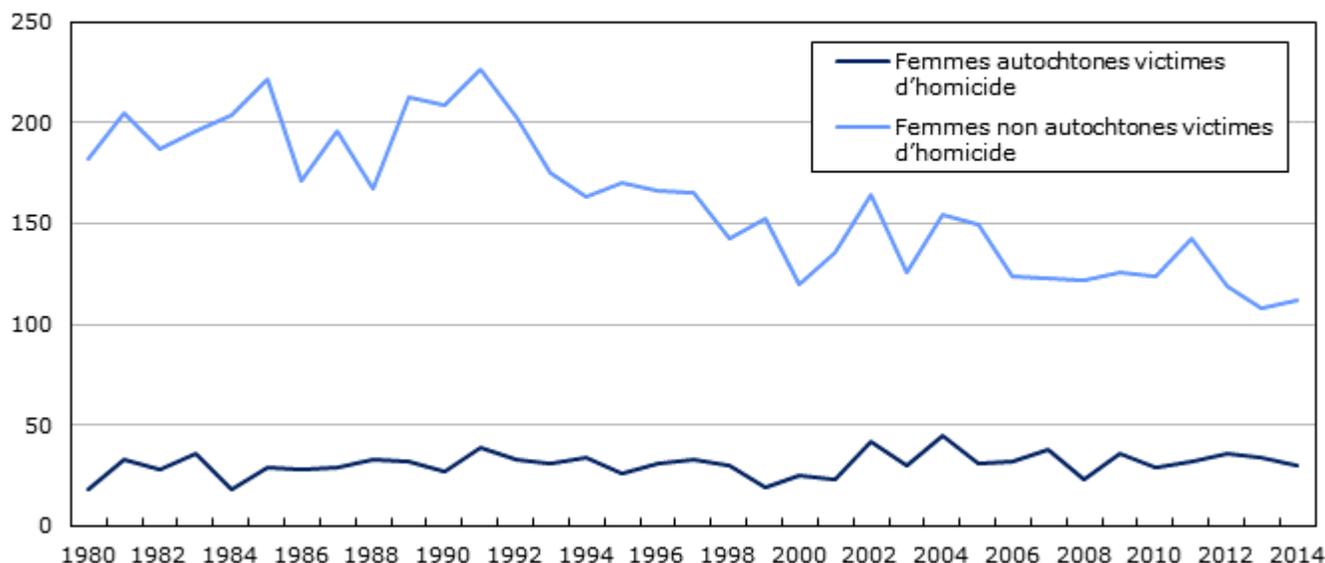
**Les femmes autochtones victimes d'homicide au Canada de 1980 à 2014**

En 2014, la GRC a travaillé en collaboration avec les services de police d'un bout à l'autre du Canada pour obtenir des données au sujet de l'identité autochtone des femmes victimes d'homicide au cours de la période de 1980 à 2013 afin de produire ses rapports intitulés *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national* (Gendarmerie royale du Canada, 2014) et *Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national* (Gendarmerie royale du Canada, 2015). Ces données ont été déclarées à Statistique Canada et intégrées à la base de données de l'Enquête sur les homicides pour faciliter l'analyse des tendances relatives aux femmes autochtones victimes d'homicide. À la suite de cette collaboration, des données détaillées sur l'identité autochtone des victimes d'homicide ont également été mises à la disposition de Statistique Canada pour les homicides s'étant produits en 2014, et ces données continueront d'être recueillies par l'organisme.

De 1980 à 2014, les services de police dans l'ensemble du Canada ont déclaré un total de 6 849 femmes victimes d'homicide. De ce nombre, les services de police ont indiqué que 1 073 victimes étaient Autochtones et 5 665 étaient non-Autochtones. L'identité autochtone d'environ 2 % des victimes a été déclarée comme étant inconnue par la police. Lorsque l'identité autochtone était connue, les femmes autochtones représentaient 16 % des femmes victimes d'homicide au cours de ces années (tableau 7, graphique 8).

**Graphique 8****Nombre de femmes victimes d'homicide, selon l'identité autochtone, Canada, 1980 à 2014**

nombre d'homicides



**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

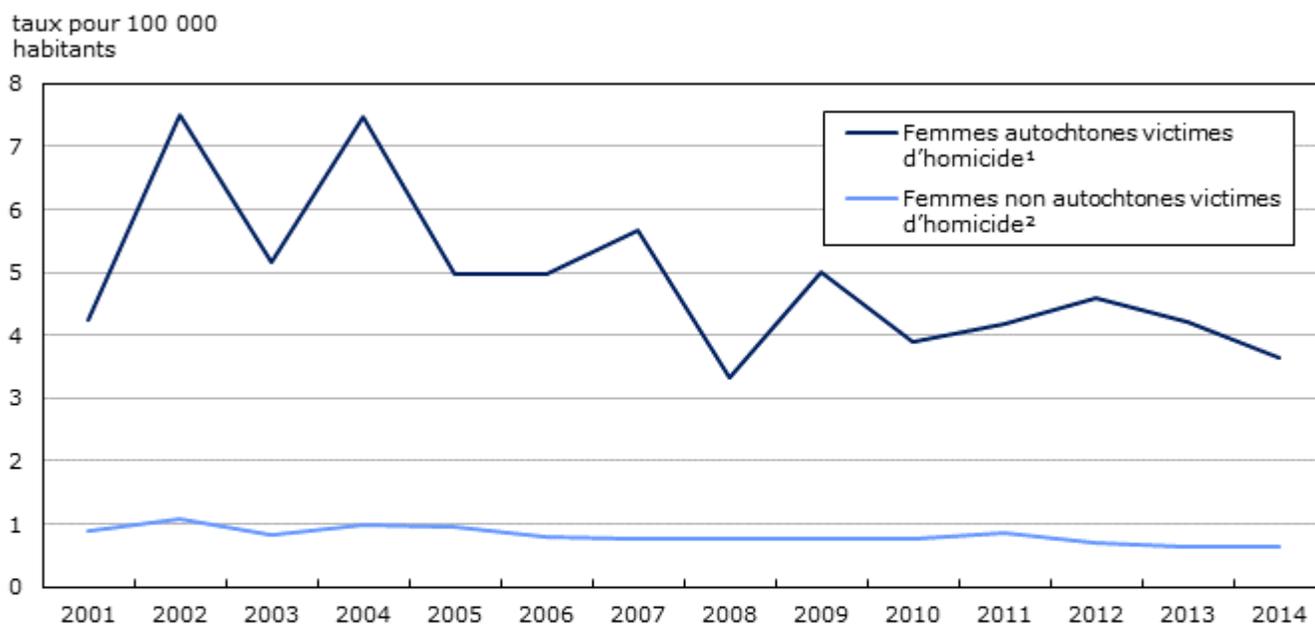
## Le nombre d'homicides sur des femmes autochtones demeure relativement stable, alors que celui sur des femmes non autochtones est en baisse

Le nombre d'homicides commis sur des femmes autochtones et déclarés par la police est demeuré relativement stable au cours des 34 dernières années, alors que le nombre d'homicides sur des femmes non autochtones a fléchi. Depuis 1991, le nombre d'homicides commis contre des femmes non autochtones déclarés est à la baisse, tout comme la tendance générale observée au chapitre des homicides au Canada (tableau 1a, tableau 7, graphique 8). On observe toutefois la situation inverse en ce qui concerne les homicides commis contre des femmes autochtones, qui n'ont en général pas diminué pendant la période de 1980 à 2014 (tableau 7, graphique 8). Par conséquent, les femmes autochtones ont continué de représenter une plus forte proportion de l'ensemble des femmes victimes d'homicide. Par exemple, en 1991, les femmes autochtones constituaient 14 % des victimes de sexe féminin, comparativement à 21 % en 2014. La plus faible proportion d'homicides commis contre des femmes autochtones atteignait 8 % en 1984 et la plus forte proportion s'établissait à 23 % en 2004 et en 2007, ainsi qu'en 2012 et en 2013.

## Le taux moyen d'homicides sur des femmes autochtones est de six fois supérieur à celui des femmes non autochtones

De 2001 à 2014<sup>10</sup>, le taux moyen d'homicides perpétrés sur des femmes autochtones était de six fois supérieur à celui observé chez les femmes non autochtones (taux moyen de 4,82 pour 100 000 par rapport à 0,81) (tableau 7, graphique 9)<sup>11</sup>.

**Graphique 9**  
Taux de femmes victimes d'homicide, selon l'identité autochtone, Canada, 2001 à 2014



1. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes autochtones au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

2. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes non autochtones au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note :** Aux fins du présent rapport, les projections démographiques n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 2001; par conséquent, il a été impossible de calculer les taux pour cette période. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En outre, le taux d'homicides contre des femmes non autochtones est demeuré relativement stable au cours des 13 dernières années, comparativement au taux d'homicides contre des femmes autochtones, qui a varié. Le taux d'homicides sur des femmes autochtones a atteint un sommet en 2002 (7,49 pour 100 000 habitants) et en 2004 (7,47 pour 100 000), alors que les taux les plus faibles ont été enregistrés en 2008 (3,32 pour 100 000) et en 2014 (3,64 pour 100 000). Par

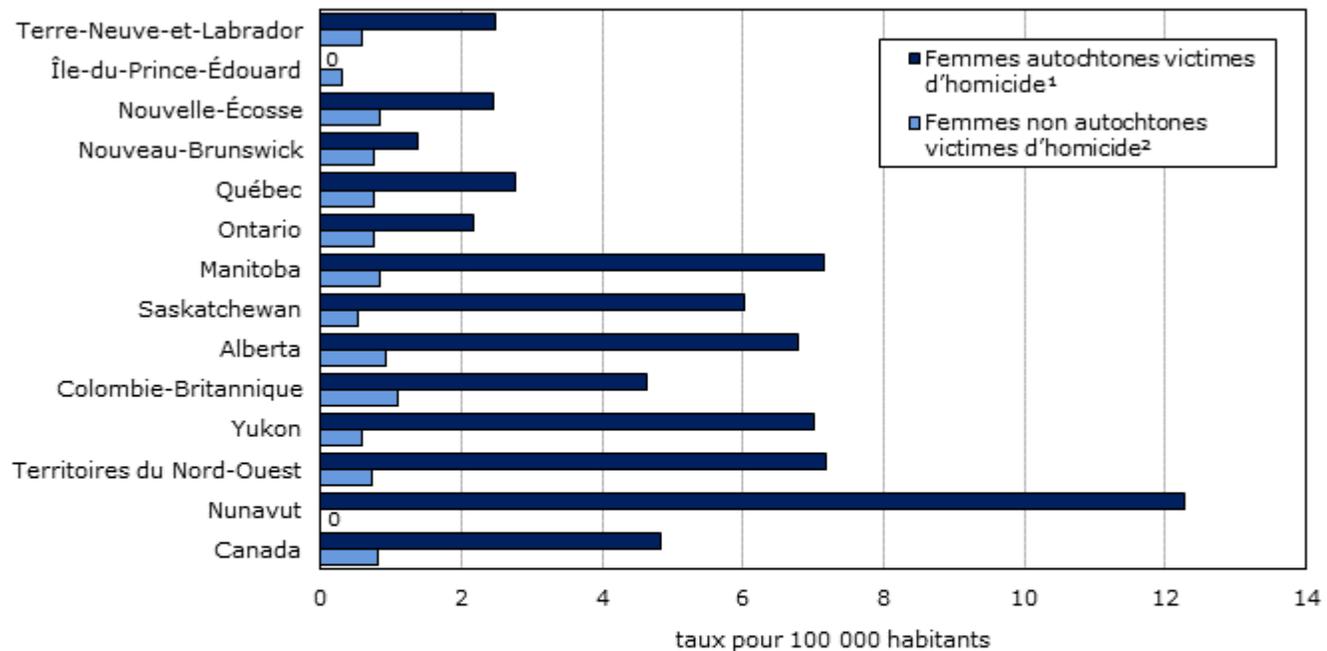
comparaison, le taux d'homicides contre des femmes non autochtones est demeuré légèrement inférieur à 1 victime non autochtone de sexe féminin pour 100 000 habitants depuis le sommet atteint en 2002 (1,08 victime pour 100 000 habitants) (tableau 7, graphique 9).

### Les femmes autochtones victimes d'homicide sont surreprésentées dans les territoires et les Prairies

Entre 2001 et 2014<sup>12</sup>, les taux d'homicides commis sur des femmes autochtones et déclarés par la police dans les trois territoires étaient supérieurs au taux global observé pour le Canada (tableau 8, graphique 10). Cette situation a également été observée dans chacune des provinces des Prairies, soit le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

**Graphique 10**  
**Taux de femmes victimes d'homicide, selon l'identité autochtone, provinces et territoires, 2001 à 2014**

Provinces et territoires



1. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes autochtones, selon la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

2. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes non autochtones, selon la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note :** Aux fins du présent rapport, les projections démographiques n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 2001; par conséquent, il a été impossible de calculer les taux pour cette période. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

L'écart le plus marqué entre les taux d'homicides mettant en cause des femmes autochtones et des femmes non autochtones a été enregistré au Yukon, où le taux d'homicides sur des femmes autochtones était de 12 fois supérieur à celui observé chez les femmes non autochtones (7,00 pour 100 000 habitants par rapport à 0,58); venait ensuite la Saskatchewan, où le taux d'homicides contre des femmes autochtones était 11 fois plus élevé (6,01 pour 100 000 habitants par rapport à 0,54).

## La police déclare avoir résolu 9 homicides contre des femmes sur 10, peu importe l'identité autochtone

De 1980 à 2014, la police a déclaré avoir résolu près de 9 homicides contre des femmes autochtones sur 10 (89 %) consignés durant cette période. Cette proportion correspond à celle des homicides contre des femmes non autochtones ayant été résolus et consignés au cours de la même période.

## Les homicides perpétrés contre des femmes autochtones et non autochtones sont le plus souvent commis par un membre de la famille

Parmi l'ensemble des homicides sur des femmes autochtones ayant été résolus et déclarés par la police de 1980 à 2014, plus de la moitié (53 %) ont été commis par un membre de la famille (ce qui comprend les conjoints mariés et de fait [actuels et anciens] et les autres membres de la famille). Par comparaison, une proportion légèrement plus élevée (60 %) d'homicides contre des femmes non autochtones ont été commis par un membre de la famille. En revanche, les homicides sur des femmes autochtones ont plus souvent été commis par une connaissance que les homicides sur des femmes non autochtones (26 % par rapport à 21 %). La proportion d'homicides commis par des étrangers était comparable tant chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones (8 % par rapport à 10 %).

### Encadré 2

#### Qualité des données sur l'identité autochtone recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les homicides

Les données sur l'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les homicides font l'objet d'une sous-déclaration à Statistique Canada depuis le début de la collecte de ces données en 1997. Par exemple, au cours de la période allant de 2003 à 2013, l'identité autochtone a été déclarée par la police comme étant inconnue pour environ la moitié des victimes et des auteurs présumés d'homicide<sup>13</sup>. La sous-déclaration de l'identité autochtone était attribuable en grande partie aux politiques mises en œuvre par bon nombre de services de police au Canada dans le but de protéger la vie privée des victimes et des auteurs présumés d'homicide (Kong et Beattie, 2005).

En réponse aux efforts accrus du Canada pour régler les préoccupations sociétales entourant le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées, la communauté policière a modifié ses politiques empêchant la déclaration de l'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés d'homicide dans le cadre de l'Enquête sur les homicides (Gendarmerie royale du Canada, 2014; Gendarmerie royale du Canada, 2015). Par conséquent, en 2014, l'identité autochtone de la majorité des victimes et des auteurs présumés d'homicide a été déclarée par la police; seulement 3 % des cas étaient associés à une identité inconnue. En outre, la base de données de l'Enquête sur les homicides a été mise à jour pour y ajouter la révision des enregistrements historiques relatifs aux femmes victimes d'homicide de 1980 à 2013, notamment afin de mettre à jour leur identité autochtone. Statistique Canada a reçu ces mises à jour à la suite d'une collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, qui a mené des suivis auprès des services de police pour obtenir cette information dans le but de publier son rapport intitulé *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national* (Gendarmerie royale du Canada, 2014).

## Les Autochtones victimes et auteurs présumés d'homicide en 2014

### Le taux d'homicides chez les Autochtones est de six fois supérieur à celui observé chez les non-Autochtones

En 2014, les Autochtones étaient environ six fois plus susceptibles d'être victimes d'homicide que les non-Autochtones (7,20 victimes pour 100 000 habitants par rapport à 1,13) (tableau 9b). Cette année-là, 117 des 516 victimes d'homicide déclarées par la police étaient Autochtones, ce qui représente 23 % des victimes (tableau 9a)<sup>14</sup>. En revanche, les Autochtones représentaient près de 5 % des projections démographiques au Canada en 2014 (Statistique Canada, 2011)<sup>15</sup>. La surreprésentation des Autochtones victimes d'un crime au Canada demeure un problème très répandu (Brennan, 2011; Brzozowski, Taylor Butts et Johnson, 2006; Perreault, 2011; Perreault, 2015; Scrim, 2010).

En 2014, les taux d'homicides étaient plus élevés chez les Autochtones que chez les non-Autochtones, peu importe le sexe (tableau 9b). Le taux d'homicides chez les hommes autochtones était de sept fois supérieur à celui observé chez les hommes non autochtones (10,86 pour 100 000 habitants par rapport à 1,61). Chez les femmes, le taux était six fois plus élevé (3,64 pour 100 000 habitants par rapport à 0,65).

Peu importe le fait que les personnes soient Autochtones ou non, les hommes sont plus souvent victimes d'homicide que les femmes (voir la section précédente du présent rapport pour plus de renseignements). L'écart est plus marqué chez la population autochtone du Canada. En effet, les hommes autochtones étaient trois fois plus susceptibles d'être victimes d'homicide que les femmes autochtones (10,86 pour 100 000 habitants par rapport à 3,64). Chez les non-Autochtones, le

taux était deux fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes (1,61 pour 100 000 habitants par rapport à 0,65) (tableau 9b).

### **Les taux d'homicides chez les Autochtones sont les plus élevés au Manitoba et dans les territoires**

Parmi les provinces où la police a déclaré au moins un homicide sur un Autochtone, le taux d'homicides sur des victimes autochtones était le plus élevé au Manitoba (13,29 pour 100 000 habitants), suivi de l'Alberta (11,55 pour 100 000 habitants). Les trois territoires ont enregistré de forts taux d'homicides chez les Autochtones. Les taux les plus faibles ont été observés au Québec (2,24) et en Nouvelle-Écosse (2,56). En outre, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick n'ont déclaré aucune victime autochtone d'homicide en 2014 (tableau 9b).

En 2014, la surreprésentation des Autochtones parmi les victimes d'homicide était la plus importante au Manitoba, où le taux était neuf fois plus élevé que celui de la population non autochtone (13,29 pour 100 000 habitants par rapport à 1,41). Cette province était suivie de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Alberta, où les taux étaient six fois plus élevés, et de la Saskatchewan, où le taux était de cinq fois supérieur (tableau 9b).

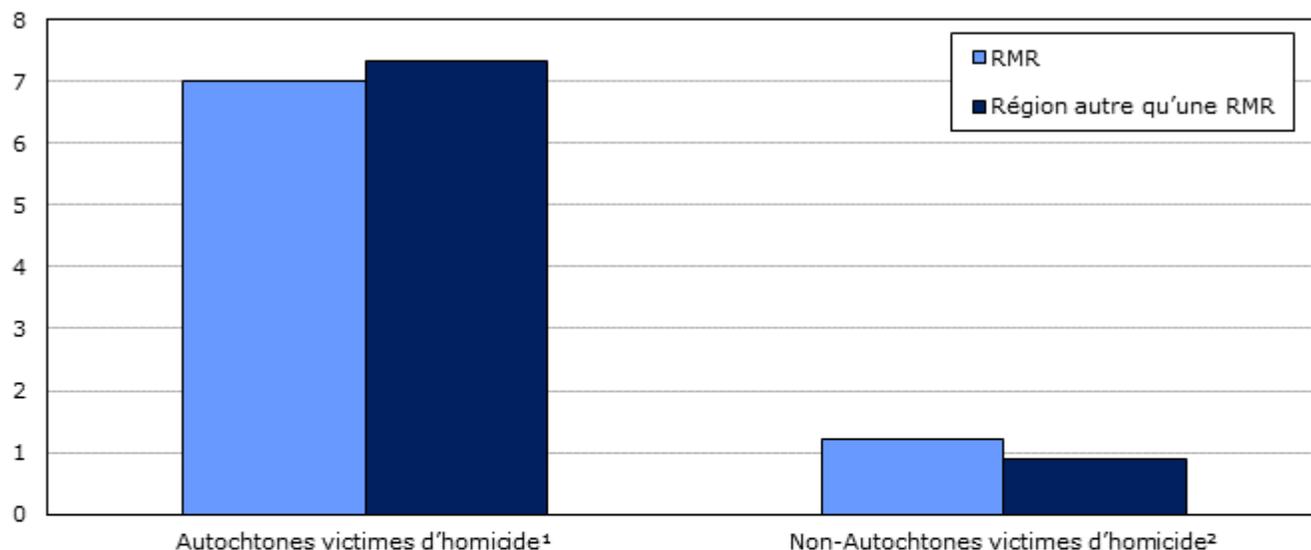
La surreprésentation des hommes et des femmes autochtones parmi les victimes d'homicide était aussi la plus importante au Manitoba, où le taux d'homicides chez les hommes autochtones était de 10 fois supérieur à celui des hommes non autochtones. Chez les femmes autochtones du Manitoba, le taux était huit fois plus élevé (tableau 9b).

### **Les taux d'homicides chez les Autochtones sont comparables au sein des RMR et dans les régions autres que les RMR**

Les taux d'homicides chez les Autochtones sont semblables dans les RMR et les régions autres que les RMR. Pour chaque tranche de 100 000 Autochtones habitant dans une RMR en 2014, 7,01 ont été victimes d'un homicide, alors que le taux chez ceux habitant dans une région autre qu'une RMR s'établissait à 7,31. Pour ce qui est des homicides sur des non-Autochtones, un taux légèrement plus élevé a été enregistré dans les RMR, comparativement aux régions autres que les RMR (1,22 pour 100 000 habitants par rapport à 0,88) (graphique 11).

## Graphique 11 Taux de victimes d'homicide, selon l'identité autochtone et la région métropolitaine de recensement, 2014

taux pour 100 000  
habitants



1. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon la RMR ou la région autre que la RMR. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

2. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon la RMR ou la région autre que la RMR. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note :** Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

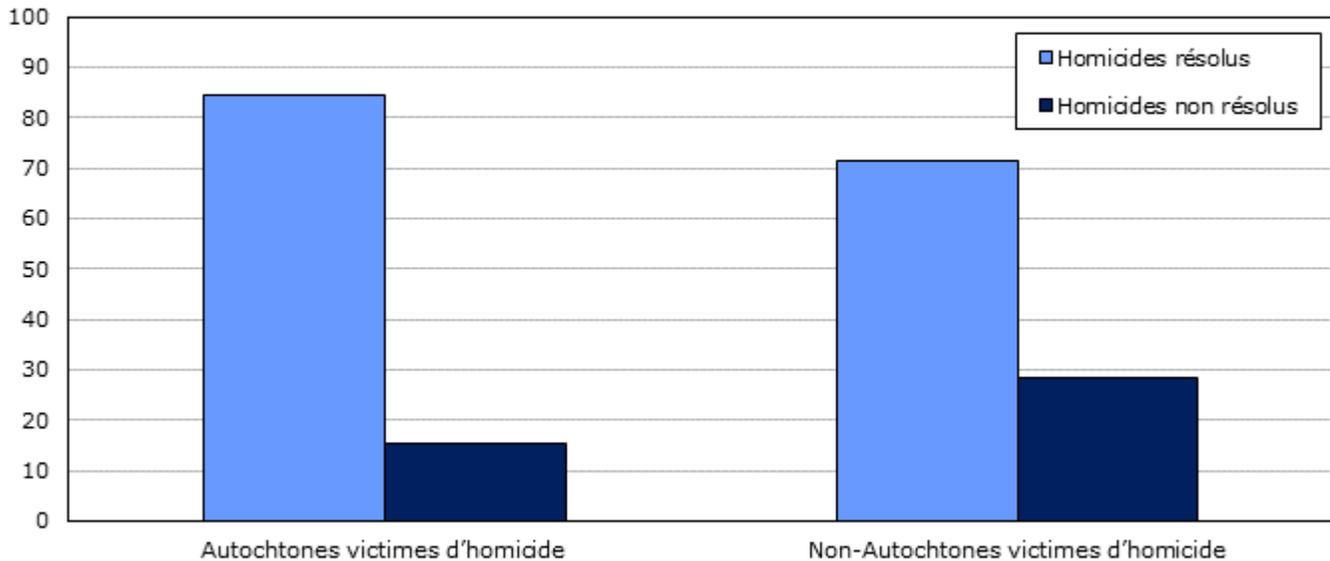
Les services de police ont déclaré qu'environ 6 homicides sur des Autochtones sur 10 (62 %) en 2014 se sont produits dans une région autre qu'une RMR. On estime que la majorité des Autochtones au Canada habitaient dans une région autre qu'une RMR en 2014, selon les projections démographiques de la population autochtone par RMR (Statistique Canada, 2011).

### La police a résolu une plus grande proportion d'homicides commis sur des Autochtones que d'homicides commis sur des non-Autochtones

En 2014, la police a résolu une plus grande proportion d'homicides sur des Autochtones que d'homicides sur des non-Autochtones. Parmi les 117 homicides commis contre des Autochtones et déclarés par la police en 2014, la majorité (85 %) ont été résolus<sup>16</sup>. Par comparaison, parmi les 382 homicides sur des non-Autochtones, environ 7 sur 10 (71 %) ont été résolus par la police au cours de l'année où ils ont été déclarés (graphique 12).

### Graphique 12 Homicides selon l'état de résolution des affaires et l'identité autochtone, Canada, 2014

pourcentage  
d'homicides résolus



**Note :** Une affaire d'homicide est considérée comme résolue à la date à laquelle la police porte une accusation ou recommande officiellement à la Couronne de déposer une accusation, ou lorsqu'elle est résolue d'une autre façon comme dans les cas où l'auteur présumé décède (p. ex. le suicide de l'auteur présumé).

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Parmi les homicides commis sur des Autochtones qui ont été résolus, la police a déclaré avoir élucidé plus des trois quarts (78 %) d'entre eux dans les sept jours. Plus précisément, 15 % des homicides perpétrés sur des Autochtones ayant été résolus ont été élucidés le jour même où l'homicide a été commis, et 63 % ont été élucidés en un à sept jours suivant la date de l'événement. Par comparaison, la police a résolu environ de 7 à 10 (69 %) homicides sur des non-Autochtones dans les sept jours suivant la date de l'homicide.

La police a déclaré avoir résolu une proportion plus élevée d'homicides commis sur des hommes autochtones en 2014, comparativement à ceux perpétrés contre des hommes non autochtones (86 % par rapport à 65 %). Cependant, l'inverse était vrai dans le cas des homicides sur des femmes, la police ayant déclaré avoir résolu un plus grand nombre d'homicides sur des femmes non autochtones que d'homicides sur des femmes autochtones en 2014 (87 % par rapport à 80 %).

#### Les homicides commis contre des Autochtones et des non-Autochtones sont le plus souvent commis par une personne connue de la victime

En 2014, la majorité des victimes autochtones ont été tuées par quelqu'un qu'elles connaissaient. Parmi les 99 homicides commis sur des Autochtones ayant été résolus, 87 % ont été perpétrés par une personne que la victime connaissait<sup>17</sup>. Cette situation valait également pour 81 % des homicides résolus dont la victime était d'origine non autochtone. L'écart est principalement attribuable au fait qu'une plus grande proportion de victimes autochtones ont été tuées par une connaissance, comparativement aux victimes non autochtones (42 % par rapport à 35 %) (tableau 10).

En ce qui concerne le type de connaissance, en 2014, chez les victimes autochtones, les homicides ont été perpétrés par de simples connaissances (35 %) et des amis proches (7 %). Par opposition, chez les victimes non autochtones, les homicides ont également été perpétrés par de simples connaissances (23 %) et des amis proches (4 %), mais aussi par des relations d'affaires légitimes (4 %), par des voisins (2 %) et par des symboles d'autorité (2 %). Une proportion plus faible d'homicides sur des Autochtones ont été commis par des étrangers, comparativement aux homicides sur des non-Autochtones (13 % par rapport à 19 %) (tableau 10).

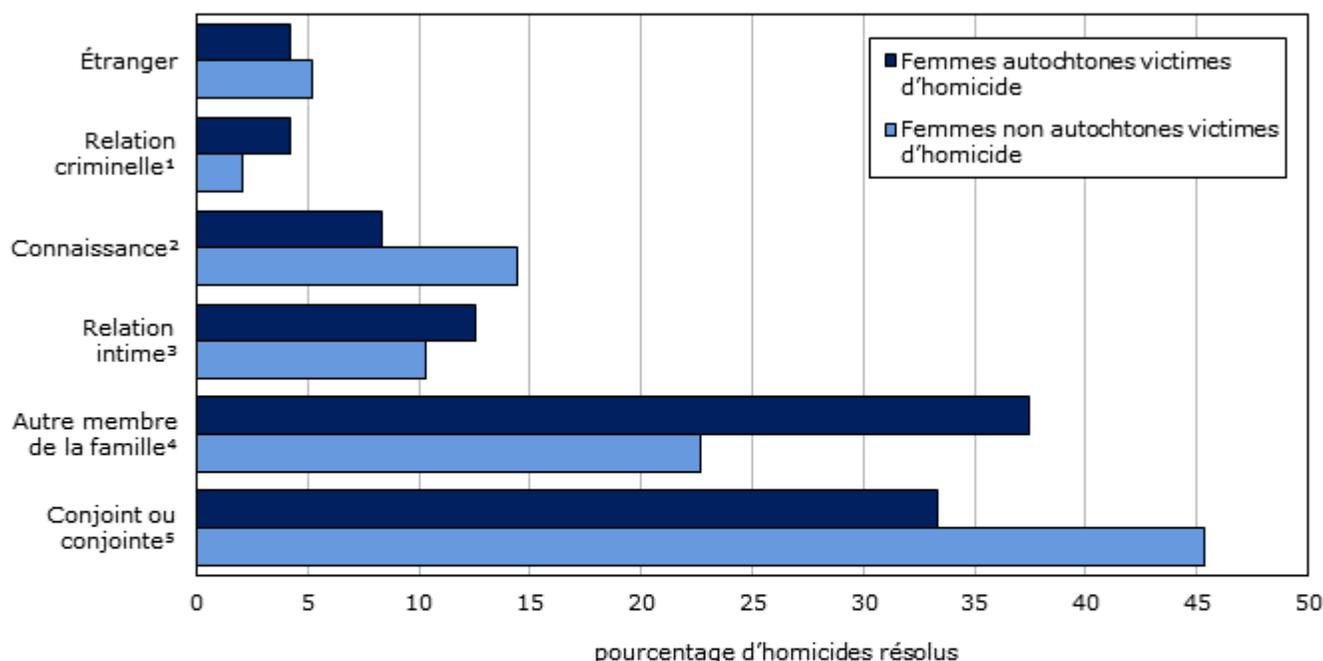
## Les homicides perpétrés par un membre de la famille autre qu'un conjoint ou une conjointe sont plus fréquents chez les victimes autochtones de sexe féminin que chez les victimes non autochtones du même sexe

Même si plus de 9 victimes de sexe féminin sur 10, qu'elles soient Autochtones ou non, connaissaient l'auteur présumé de l'homicide, des écarts existent en ce qui concerne le type de relation. Par exemple, la proportion de victimes autochtones de sexe féminin tuées par un membre de la famille autre qu'un conjoint ou une conjointe était plus élevée que chez les victimes non autochtones de sexe féminin (38 % par rapport à 23 %). Ainsi, la proportion de victimes tuées par un conjoint ou une conjointe (actuel ou ancien) était plus faible (33 % par rapport à 45 %). En outre, les homicides commis par un partenaire intime (sauf les conjoints) ou dans le contexte d'une relation criminelle étaient légèrement plus nombreux chez les femmes autochtones victimes (graphique 13).

### Graphique 13

#### Homicides commis contre des femmes ayant été résolus, selon le lien de l'auteur présumé avec la victime et l'identité autochtone, Canada, 2014

Lien de l'auteur présumé avec la victime



1. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, certaines activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme l'achat de services sexuels et la communication pour l'achat de services sexuels.

2. Comprend les simples connaissances, les amis proches, les voisins, les relations d'affaires (légitimes) et les symboles d'autorité.

3. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.

4. Comprend les parents, les enfants, les membres de la famille élargie ainsi que les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.

5. Comprend les conjoints actuels et anciens, mariés ou vivant en union libre, de même sexe ou de sexe opposé.

**Note :** La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a commencé en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, en 1997 et en 2005. L'analyse du lien de l'auteur présumé avec la victime est fondée sur les homicides résolus (c.-à-d. les homicides pour lesquels un auteur présumé a été identifié par la police).

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

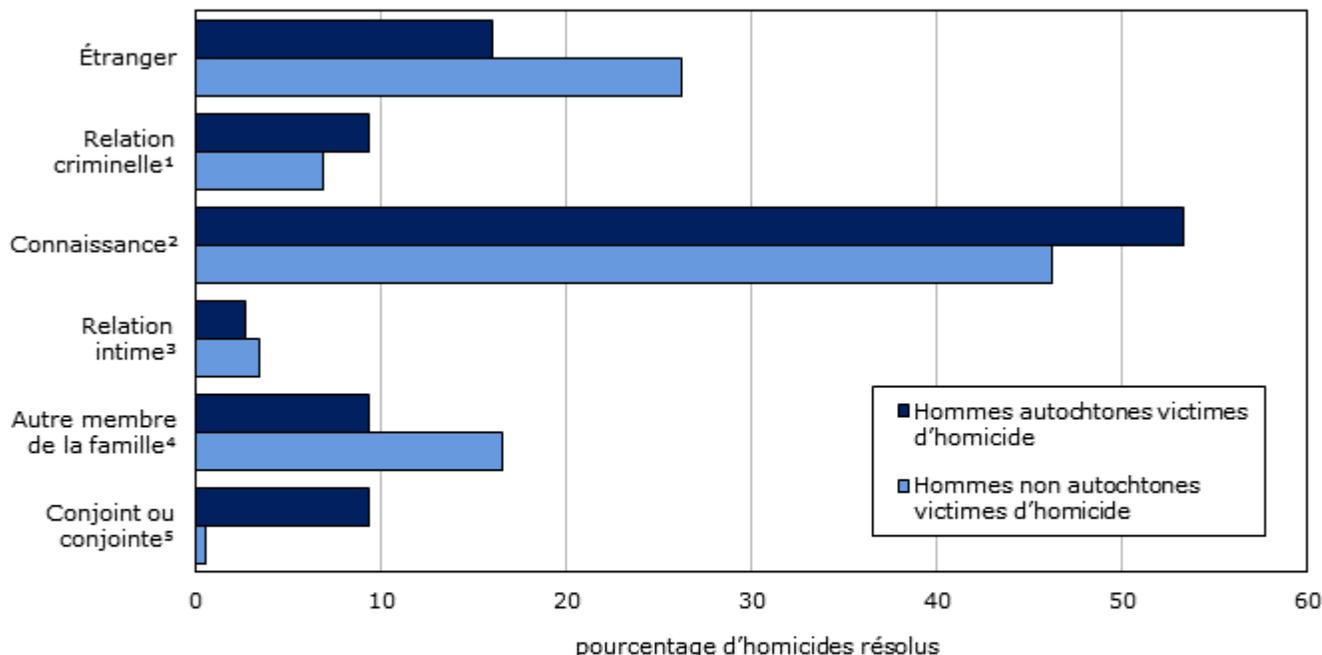
## Les homicides commis par un conjoint ou une conjointe sont plus fréquents chez les victimes autochtones de sexe masculin que chez les victimes non autochtones du même sexe

Dans l'ensemble, les hommes autochtones victimes d'homicide étaient plus susceptibles que leurs homologues non autochtones d'avoir été tués par une personne qu'ils connaissaient (84 % par rapport à 74 %). Plus précisément, chez les hommes autochtones, les homicides perpétrés par un conjoint ou une conjointe étaient nettement plus courants que chez les victimes non autochtones (9 % par rapport à 1 %), et les homicides commis par d'autres membres de la famille (sauf les

conjoints) étaient nettement moins nombreux (9 % par rapport à 17 %). Par ailleurs, les homicides perpétrés par une connaissance étaient plus nombreux chez les victimes autochtones de sexe masculin (53 % par rapport à 46 %) (graphique 14).

**Graphique 14**  
**Homicides commis contre des hommes ayant été résolus, selon le lien de l'auteur présumé avec la victime et l'identité autochtone, Canada, 2014**

Lien de l'auteur présumé avec la victime



1. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, certaines activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme l'achat de services sexuels et la communication pour l'achat de services sexuels.
2. Comprend les simples connaissances, les amis proches, les voisins, les relations d'affaires (légitimes) et les symboles d'autorité.
3. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.
4. Comprend les parents, les enfants, les membres de la famille élargie ainsi que les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.
5. Comprend les conjoints actuels et anciens, mariés ou vivant en union libre, de même sexe ou de sexe opposé.

**Note :** La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a commencé en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, en 1997 et en 2005. L'analyse du lien de l'auteur présumé avec la victime est fondée sur les homicides résolus (c.-à-d. les homicides pour lesquels un auteur présumé a été identifié par la police).

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Dans le cas des homicides perpétrés par un conjoint ou une conjointe, la prévalence est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, qu'ils soient Autochtones ou non. Les données déclarées par la police laissent toutefois entendre que l'écart entre les victimes de sexe féminin et de sexe masculin pourrait être plus marqué chez les victimes non autochtones. En effet, 45 % des victimes non autochtones de sexe féminin ont été tuées par un conjoint ou une conjointe (actuel ou ancien) en 2014, alors que ce pourcentage s'établissait à 1 % chez les victimes de sexe masculin. Par comparaison, chez les victimes autochtones, ce pourcentage se situait à 33 % pour les victimes de sexe féminin et à 9 % pour celles de sexe masculin.

**Des antécédents de violence familiale sont plus courants dans les cas d'homicide sur des Autochtones**

Parmi les homicides commis sur des Autochtones où un membre de la famille comptait parmi les auteurs présumés du crime et qui ont été résolus par la police, il existait des antécédents de violence familiale entre l'auteur présumé et au moins une des victimes de l'homicide dans les deux tiers (68 %) des cas environ<sup>18</sup>. Par comparaison, parmi les homicides perpétrés par

un membre de la famille sur des non-Autochtones, environ la moitié impliquait des personnes qui avaient des antécédents de violence familiale (52 %).

### **Les homicides commis contre des Autochtones ont plus souvent lieu dans une résidence que ceux commis contre des non-Autochtones**

Parmi l'ensemble des homicides déclarés par la police dont le lieu du crime était connu<sup>19</sup>, les homicides commis sur des Autochtones se produisaient plus souvent à l'intérieur d'une résidence (72 %) que les homicides commis sur des non-Autochtones (58 %)<sup>20</sup>.

Alors qu'une plus grande proportion d'hommes autochtones ont été tués dans une résidence, comparativement à leurs homologues non autochtones (74 % par rapport à 46 %), l'inverse était vrai pour les victimes de sexe féminin (66 % de victimes autochtones de sexe féminin par rapport à 88 % de victimes non autochtones de sexe féminin). En fait, une plus grande proportion d'homicides perpétrés sur des femmes autochtones que sur des femmes non autochtones se sont produits sur une rue, une route ou une autoroute (17 % par rapport à 1 %).

### **Les disputes ou les querelles sont deux fois plus susceptibles d'être à l'origine des homicides sur des Autochtones**

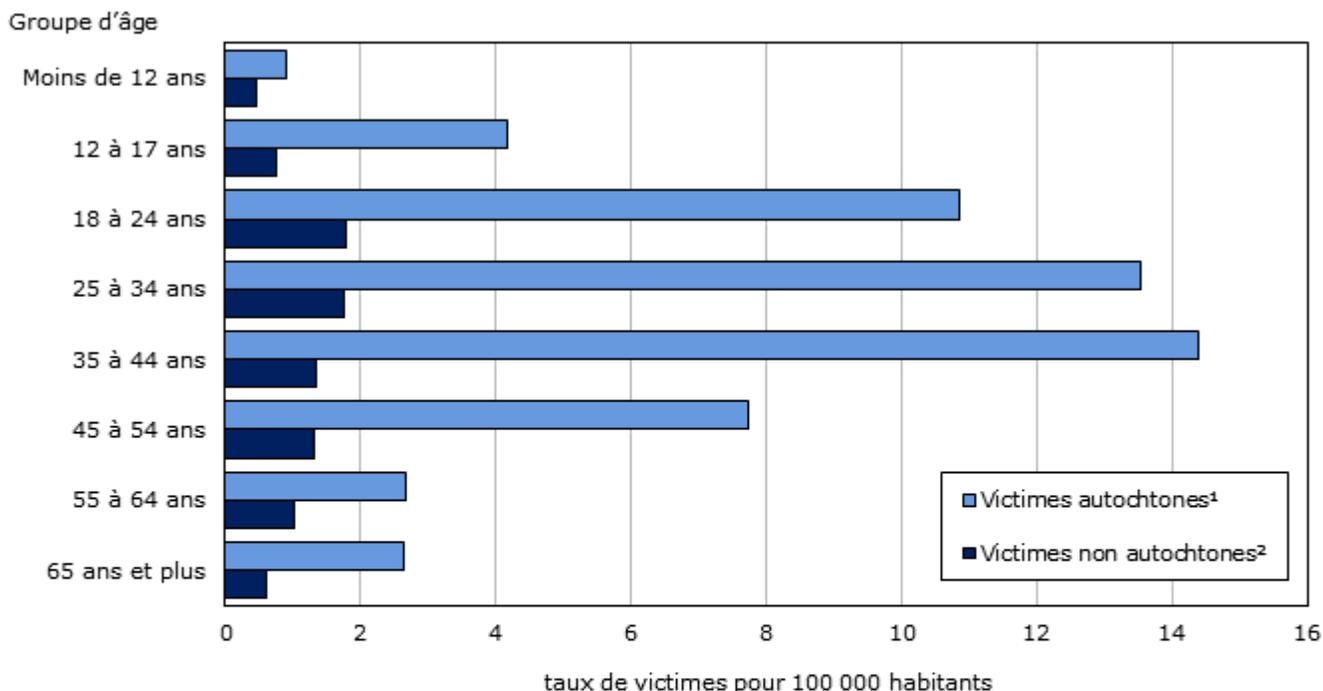
Les disputes ou les querelles étaient les mobiles les plus souvent déclarés dans les cas d'homicide, tant chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. Cependant, ce type de mobile était près de deux fois plus courant dans les cas d'homicide contre des Autochtones (48 % par rapport à 27 %). Le deuxième mobile en importance pour les homicides sur des Autochtones était la frustration, la colère ou le désespoir (17 %), ce mobile occupant aussi le deuxième rang pour les homicides sur des non-Autochtones (20 %).

Les mobiles à l'origine des homicides qui étaient moins courants parmi les Autochtones étaient le règlement de comptes (p. ex. les dettes non remboursées liées à la drogue ou les activités attribuables aux gangs) (6 % par rapport à 17 % pour les homicides sur des non-Autochtones) et la vengeance (2 % par rapport à 9 %).

### **Les victimes autochtones de sexe masculin et de sexe féminin âgées de 35 à 44 ans affichent les taux d'homicides les plus élevés**

En 2014, chez les Autochtones de sexe masculin et de sexe féminin, le risque d'être victime d'un homicide était le plus élevé chez les personnes de 35 à 44 ans (20,56 victimes pour 100 000 habitants et 8,62 pour 100 000 habitants, respectivement). Alors que les taux d'homicides étaient beaucoup plus faibles dans l'ensemble chez les non-Autochtones, peu importe leur âge, le taux était également plus élevé chez les femmes non autochtones de 35 à 44 ans (1,06). Par comparaison, parmi les hommes non autochtones, le risque d'être victime d'un homicide était plus élevé chez les 18 à 24 ans (tableau 12, graphique 15).

### Graphique 15 Victimes d'homicide selon le groupe d'âge et l'identité autochtone, Canada, 2014



1. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le groupe d'âge au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

2. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le groupe d'âge au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note :** Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

#### Des condamnations antérieures pour des infractions avec violence sont plus courantes dans le cas des victimes autochtones

Le fait d'avoir déjà eu des démêlés avec le système de justice pénale a été observé comme un facteur de risque chez les victimes d'homicide (Ezell et Tanner-Smith, 2009). Les Autochtones victimes d'homicide étaient deux fois plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir déjà été reconnus coupables d'une infraction criminelle. Les deux tiers (66 %) des Autochtones victimes d'homicide, comparativement à 37 % des non-Autochtones, avaient obtenu des condamnations criminelles antérieures. Plus précisément, 59 % des victimes autochtones ayant obtenu une condamnation antérieure avaient été reconnues coupables d'une infraction avec violence, tandis que 22 % avaient été reconnues coupables d'autres infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales ou provinciales. Par comparaison, parmi les non-Autochtones victimes d'homicide ayant obtenu une condamnation criminelle antérieure, les infractions avec violence représentaient une plus petite proportion (46 %).

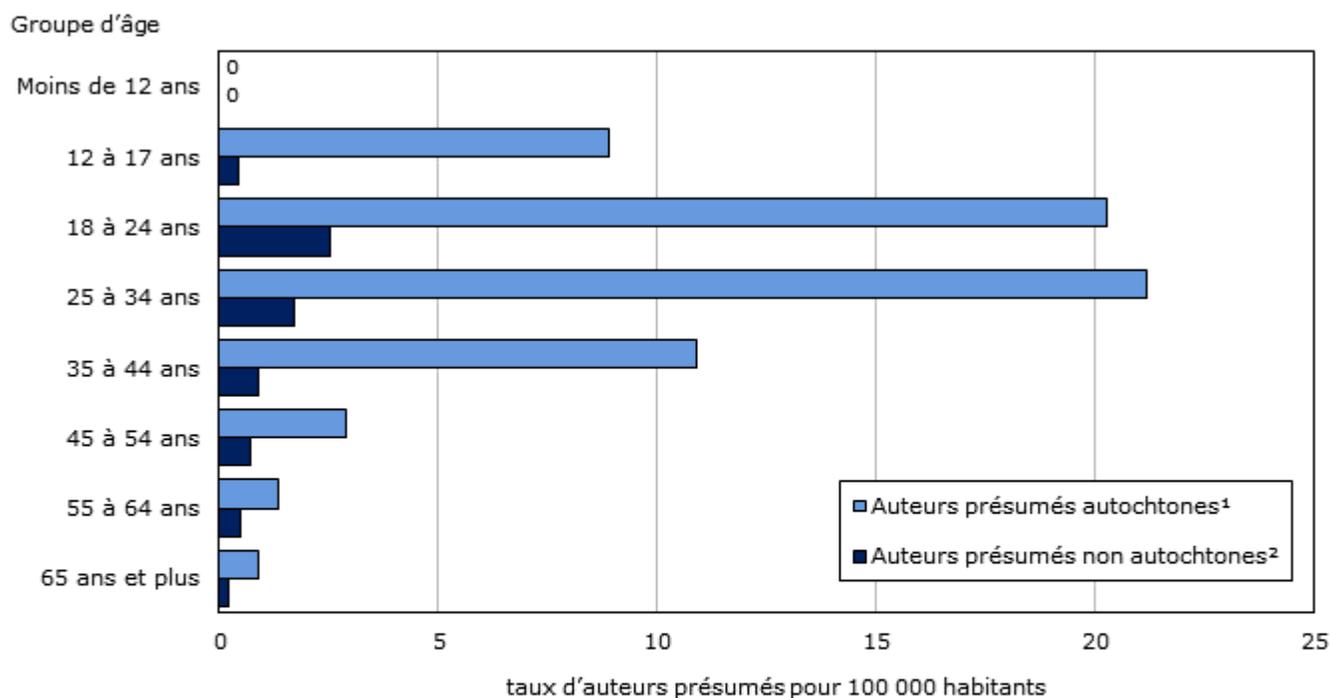
#### Le taux d'auteurs présumés d'homicide est 10 fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

Le taux global d'auteurs présumés d'homicide ayant une identité autochtone au Canada était 10 fois plus élevé que le taux d'auteurs présumés non autochtones en 2014 (8,55 auteurs présumés pour 100 000 habitants par rapport à 0,82) (tableau 11b). Parmi les 431 auteurs présumés d'homicide en 2014, le tiers (32 %) étaient Autochtones et près des deux tiers (65 %) étaient non-Autochtones. En ce qui concerne la proportion restante de 3 %, l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police (tableau 11a)<sup>21</sup>.

En 2014, parmi les 55 auteures présumées d'homicide, 28 étaient Autochtones (51 %) et 25 étaient non-Autochtones (45 %). Le taux d'auteures présumées d'homicide ayant une identité autochtone était toutefois 23 fois plus élevé que le taux observé chez les femmes non autochtones (3,39 pour 100 000 habitants par rapport à 0,15). En ce qui a trait aux 376 auteurs présumés d'homicide de sexe masculin, 30 % étaient Autochtones, alors que 68 % étaient non-Autochtones. Le taux d'auteurs présumés autochtones de sexe masculin était neuf fois plus élevé que celui des auteurs présumés non autochtones (13,86 auteurs présumés pour 100 000 habitants par rapport à 1,51) (tableau 11b).

Parmi les auteurs présumés d'homicide ayant une identité autochtone, les taux étaient les plus élevés chez les personnes de 25 à 34 ans (21,16 auteurs présumés pour 100 000 habitants) et chez celles de 18 à 24 ans (20,28 pour 100 000 habitants). Les auteurs présumés autochtones d'homicide avaient tendance à être plus âgés que les auteures présumées autochtones du même crime. Le plus haut taux d'auteurs présumés autochtones de sexe masculin a été observé chez les personnes de 25 à 34 ans, alors que chez les femmes autochtones, le taux le plus élevé a été enregistré chez les personnes de 18 à 24 ans (tableau 12, graphique 16).

**Graphique 16**  
**Auteurs présumés d'homicide selon le groupe d'âge et l'identité autochtone, Canada, 2014**



1. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le groupe d'âge au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

2. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le groupe d'âge au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note :** Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

### Les auteurs présumés non autochtones sont plus souvent soupçonnés d'être atteint d'un trouble mental ou du développement

Lorsque la police était en mesure de déterminer la présence d'un trouble mental ou du développement chez les auteurs présumés d'homicide<sup>22</sup>, les troubles mentaux ou du développement étaient moins courants chez les auteurs présumés autochtones que chez les auteurs présumés non autochtones<sup>23</sup>. En effet, 15 % des auteurs présumés d'homicide autochtones étaient soupçonnés d'être atteints de troubles mentaux ou du développement (tels que déclarés par la police), comparativement à 24 % des auteurs présumés non autochtones.

## Des condamnations antérieures pour des infractions avec violence sont plus nombreuses chez les auteurs présumés autochtones

Il a été démontré que le risque d'être condamné pour des activités criminelles avec violence est plus élevé chez les personnes qui ont des antécédents criminels (Hanson, 2009). La majorité (81 %) des auteurs présumés autochtones avaient déjà été reconnus coupables d'infractions criminelles, près de 7 sur 10 d'entre eux ayant déjà été condamnés pour une infraction avec violence<sup>24</sup>. Par comparaison, environ la moitié (52 %) des auteurs présumés non autochtones avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction. Les auteurs présumés d'homicide non autochtones étaient moins susceptibles d'avoir déjà été reconnus coupables d'une infraction avec violence (63 %).

### Résumé

En 2014, 516 homicides sont survenus au Canada, soit quatre de plus que l'année précédente. Toutefois, le taux d'homicides est demeuré stable (1,45 pour 100 000 habitants), faisant de 2013 et de 2014 les deux années où les taux d'homicides étaient les plus faibles enregistrés depuis 1966. Les 516 victimes d'homicide en 2014 étaient liées à 480 affaires, 95 % d'entre elles ayant fait une seule victime. Les hommes et les jeunes de 18 à 24 ans ont tendance à constituer la majorité des victimes et des auteurs présumés d'homicide.

Parmi les provinces, Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré le plus faible taux d'homicides en 2014, soit 0,38 pour 100 000 habitants. Six provinces et territoires ont affiché un recul de leur taux d'homicides en 2014 : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et le Nunavut. En 2014, la Nouvelle-Écosse a inscrit le plus faible taux d'homicides jamais enregistré dans le cadre de l'Enquête sur les homicides.

Le nombre et le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont augmenté au Canada en 2014, les armes de poing ayant été utilisées dans 67 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. En revanche, le nombre et le taux d'homicides attribuables à des gangs ont atteint leur niveau le plus faible depuis 2005.

La plupart des homicides résolus ont été perpétrés par une connaissance de la victime (37 %), ce qui reflète la tendance observée depuis les 20 dernières années. Plus de 1 homicide résolu sur 5 en 2014 a été commis par un partenaire intime. Parmi les homicides entre partenaires intimes, le taux de victimes de sexe féminin était quatre fois plus élevé que le taux de victimes de sexe masculin.

Le nombre d'homicides commis par des jeunes au Canada en 2014 a diminué pour s'établir à 25, comparativement à 40 en 2013. Tant le nombre que le taux d'homicides commis par des jeunes ont atteint leur niveau le plus faible depuis 1969.

En 2014, 88 auteurs présumés d'homicide étaient soupçonnés d'être atteints d'un trouble mental ou du développement (22 % des auteurs présumés). La proportion d'auteurs présumés d'homicide soupçonnés d'être atteints d'un trouble mental ou du développement en 2014 était plus élevée qu'en 2013 et supérieure à la moyenne des 10 années précédentes (15 %).

En 2014, la police a déclaré des données complètes relativement à l'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Les Autochtones sont surreprésentés en tant que victimes et auteurs présumés d'homicide.

Le taux d'homicides chez les Autochtones était six fois plus élevé que chez les non-Autochtones (7,20 pour 100 000 habitants par rapport à 1,13). Les taux d'homicides étaient plus élevés chez les Autochtones, peu importe le sexe. Le taux d'homicides chez les hommes autochtones était de sept fois supérieur à celui observé chez les hommes non autochtones et de six fois supérieur chez les femmes.

En 2014, une plus grande proportion d'homicides sur des Autochtones (85 %) que d'homicides sur des non-Autochtones (71 %) a été résolue par la police. Cette année-là, le taux de résolution était plus élevé pour les victimes autochtones de sexe masculin, comparativement aux victimes non autochtones de sexe masculin. Il était toutefois plus faible chez les victimes autochtones de sexe féminin par rapport aux victimes non autochtones de sexe féminin.

Bien que, dans la majorité des homicides résolus déclarés par la police, les victimes aient été tuées par quelqu'un qu'elles connaissaient, une proportion plus élevée de victimes autochtones ont été tuées par quelqu'un qu'elles connaissaient, comparativement aux victimes non autochtones (87 % par rapport à 81 %). L'écart est surtout attribuable au fait qu'une proportion légèrement supérieure de victimes autochtones ont été tuées par une connaissance, soit principalement par une simple connaissance, comparativement aux victimes non autochtones.

Le taux d'auteurs présumés d'homicide était 10 fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (8,55 pour 100 000 habitants par rapport à 0,82). Les femmes autochtones auteures présumées d'homicide ont affiché un taux qui

était 23 fois plus élevé que celui des femmes non autochtones (3,39 pour 100 000 habitants par rapport à 0,15). Quant au taux d'auteurs présumés autochtones de sexe masculin, il était neuf fois plus élevé que celui des auteurs présumés non autochtones (13,86 pour 100 000 habitants par rapport à 1,51).

## Description de l'enquête

### Sources de données

#### Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis le champ de l'enquête s'est élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les caractéristiques de ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2013 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police. Chaque année de déclaration, on intègre au Programme DUC des données révisées déclarées par la police pour l'année d'enquête précédente. En 2014, un examen de la qualité des données a été entrepris pour l'Enquête sur les homicides pour toutes les années d'enquête de 1961 à 2013. L'examen comprend la collecte d'enregistrements sur l'affaire, la victime et le suspect pouvant être inculpé ou l'auteur présumé qui n'étaient auparavant pas déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En outre, la base de données a été mise à jour afin d'exclure les décès, et les enregistrements sur les auteurs présumés connexes, qui ne sont plus considérés comme des homicides par la police (c.-à-d. les cas de légitime défense, de suicide et de négligence criminelle causant la mort qui avaient auparavant été traités comme des homicides par la police). Pour des raisons opérationnelles, ces révisions n'ont pas été apportées au Programme DUC.

#### Estimations démographiques

Le calcul des taux d'homicides selon l'identité autochtone pour la période allant de 2001 à 2014 est fondé sur les chiffres de population fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres de population pour les années antérieures à 2001 n'étaient pas disponibles pour le présent article de *Juristat*. En raison de l'absence d'estimations annuelles sur la population canadienne selon l'identité autochtone, les chiffres de population utilisés dans le présent rapport ont été calculés ou projetés, selon les années. Ainsi, ces chiffres de population sont assujettis à un certain niveau d'incertitude ou pourraient être révisés dans le futur. Pour les années allant de 2001 à 2011, les chiffres de population ont été calculés à l'aide d'une interpolation linéaire des données des recensements de la population de 2001 et de 2006 et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées en fonction des chiffres corrigés de l'ENM de 2011. Les hypothèses des projections sélectionnées concernant les composantes de la croissance sont principalement fondées sur le scénario de référence de la publication *Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada, 2006 à 2031*, permettant un meilleur étalonnage des données récentes à partir du programme des estimations démographiques à l'échelon provincial et territorial. On a choisi les chiffres de population du mois de juin de chaque année, car il est le point central de chaque année de référence.

Pendant la préparation du présent article de *Juristat*, la Division de la démographie de Statistique Canada a publié une version à jour des projections démographiques, qui ont été utilisées pour calculer les taux d'homicides selon l'identité autochtone. Une analyse a été menée afin de vérifier la sensibilité des constatations entre les deux versions des chiffres de population. Les différences ainsi observées allaient d'un changement nul entre les taux à un changement maximal de -0,52 pour 100 000 habitants.

## Références

- Association des femmes autochtones du Canada. 2010. *Ce que leurs histoires nous disent : résultats de recherche de l'initiative, Sœurs par l'esprit* (site consulté le 11 août 2015).
- BEAUPRÉ, Pascale. 2015. « Causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes relatives à la violence entre partenaires intimes », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BOYCE, Jillian. 2015. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BRENNAN, Shannon. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BRZOZOWSKI, Jodi-Anne, Andrea TAYLOR-BUTTS et Sara JOHNSON. 2006. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 3.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015. *Summary of the Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada* (site consulté le 31 août 2015).
- EZELL, Michael E., et Emily E. TANNER-SMITH. 2009. « Examining the role of lifestyle and criminal history variables on the risk of homicide victimization », *Homicide Studies*, vol. 12, n° 2.
- HANSON, R. Karl. 2009. « The psychological assessment of risk for crime and violence », *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, vol. 50, n° 3, p. 172 à 182.
- Gendarmerie royale du Canada. 2015. *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national* (site consulté le 11 août 2015).
- Gendarmerie royale du Canada. 2014. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national* (site consulté le 11 août 2015).
- KONG, Rebecca, et Karen BEATTIE. 2005. « La collecte de données sur les Autochtones dans le système de justice pénale : méthodes et défis », *Juristat*, produit n° 85-564-X au catalogue de Statistique Canada.
- Organisation des Nations Unies. 2015. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. *Report of the inquiry concerning Canada of the Committee of the Elimination of Discrimination against Women under article 8 of the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women* (site consulté le 31 août 2015).
- Organisation des Nations Unies. 2014. *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, M. James Anaya : La situation des peuples autochtones au Canada* (site consulté le 31 août 2015).
- PEARCE, Maryanne. 2013. *An Awkward Silence: Missing and Murdered Vulnerable Women and the Canadian Justice System*, Université d'Ottawa (site consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2015).
- PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ROMER, Daniel, Kathleen HALL JAMIESON et Sean ADAY. 2003. « Television, news and the cultivation of fear of crime », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 1, mars, p. 88 à 104.
- SCRIM, Katie. 2010. « La victimisation autochtone au Canada : sommaire de la littérature », *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, n° 3 (site consulté le 11 août 2015).
- Statistique Canada. 2012. *Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada*, produit n° 98-312-X2011001 au catalogue (site consulté le 14 octobre 2015).
- Statistique Canada. 2011. *Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada, 2006 à 2031, annuel (personnes)*, produit n° 91-552-X au catalogue.
- Statistique Canada. 2011. *Tableau 051-0056 – Estimations de la population selon la région métropolitaine de recensement, le sexe et le groupe d'âge au 1<sup>er</sup> juillet, basées sur la Classification géographique type (CGT) 2011, annuel (personnes)*, CANSIM (base de données).

## Notes

1. Les chiffres relatifs au nombre total de décès au Canada proviennent du tableau 051-0002 de CANSIM, alors que les chiffres relatifs au nombre d'infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police proviennent du tableau 252-0051 de CANSIM.
2. Dans le présent rapport, le terme « homicide » est employé pour désigner chaque victime d'homicide. Par exemple, une seule affaire peut compter plus d'une victime et, aux fins du présent rapport, chaque victime relevée correspond à un homicide.
3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
4. Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à un gang ». En 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : a) attribuable à un gang ou b) soupçonné d'être attribuable à un gang.
5. Si l'auteur présumé a été antérieurement condamné pour de multiples infractions, seule la plus grave est déclarée par la police.
6. Par « homicide résolu », on entend tout homicide qui a été classé par la police, soit par mise en accusation portée ou recommandée par la police, soit d'une autre façon (p. ex. par le suicide de l'auteur présumé).
7. Comprend les troubles comme la schizophrénie, le trouble bipolaire, la démence, les retards du développement et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.
8. Exclut les auteurs présumés d'homicide pour qui l'information relative aux troubles mentaux ou aux troubles du développement soupçonnés était inconnue. En 2014, cette information était inconnue pour 5 % des auteurs présumés d'homicide.
9. L'Enquête sur les homicides ne permet pas de recueillir de données sur les cas de personnes disparues.
10. Aux fins du présent rapport, les projections démographiques n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 2001; par conséquent, il a été impossible de calculer les taux pour cette période. Veuillez vous reporter à la section « Description de l'enquête » du présent rapport pour en savoir davantage.
11. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».
12. Aux fins du présent rapport, les projections démographiques n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 2001; par conséquent, il a été impossible de calculer les taux pour cette période. Veuillez vous reporter à la section « Description de l'enquête » du présent rapport pour en savoir davantage.
13. L'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés est considérée comme étant inconnue lorsque la police ne connaît pas ou est incapable de déterminer l'identité autochtone, ou lorsque le service de police n'a pas recueilli ou déclaré cette information. Pour les auteurs présumés, l'identité autochtone est également considérée comme étant inconnue lorsque l'auteur présumé de l'homicide n'a pas fourni d'information sur son identité autochtone à la police (c.-à-d. qu'il a refusé de révéler son identité autochtone à la police).
14. Pour 3 % des victimes, l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police.
15. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».
16. Par « homicide résolu », on entend tout homicide qui a été classé par la police, soit par mise en accusation portée ou recommandée par la police, soit d'une autre façon (p. ex. par le suicide de l'auteur présumé).
17. Le lien de l'auteur présumé avec la victime est indiqué pour les homicides résolus seulement (c.-à-d. les homicides pour lesquels un auteur présumé a été identifié par la police).

18. Une affaire peut comprendre plusieurs homicides ou auteurs présumés d'homicide. Dans ces cas, on demande pour chaque auteur présumé et chaque victime d'homicide dans l'affaire s'ils avaient des antécédents de violence familiale. Par exemple, lorsqu'une affaire compte plusieurs victimes, l'auteur présumé d'homicide sur un Autochtone pourrait avoir des antécédents de violence familiale avec une autre victime dans l'affaire ayant ou non été identifiée comme Autochtone.

19. En 2014, le lieu du crime a été déclaré comme inconnu par la police pour trois homicides.

20. Les résidences comprennent les maisons unifamiliales, les maisons en rangée et les autres logements résidentiels (p. ex. les maisons de chambres, les dortoirs et les résidences pour personnes âgées), les immeubles d'appartements, ainsi que les hôtels, les motels et les gîtes touristiques.

21. Pour 3 % des auteurs présumés, l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police.

22. La présence d'un trouble mental ou du développement soupçonné chez les auteurs présumés d'homicide a été déclarée comme étant inconnue par la police chez 5 % des auteurs présumés autochtones et 6 % des auteurs présumés non autochtones.

23. On demande aux services de police de déclarer un trouble mental ou du développement soupçonné en fonction de l'évaluation du policier.

24. Les condamnations antérieures pour une infraction avec violence comprennent l'homicide, le vol qualifié et les autres crimes violents (c.-à-d. tentative de meurtre, agression sexuelle, voies de fait et négligence criminelle causant la mort ou des lésions corporelles).

## Tableaux de données détaillés

**Tableau 1a**  
**Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1984 à 2014**

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. <sup>1</sup>	Yn	T.N.-O. <sup>2</sup>	Nt	Canada	Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente
	nombre de victimes														
1984	6	0	15	14	198	191	43	30	53	110	2	5	...	667	...
1985 <sup>3</sup>	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704	37
1986	4	0	15	12	155	139	47	26	64	88	3	14	...	567	-137
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644	77
1988	7	1	11	8	154	186	30	23	66	80	1	8	...	575	-69
1989	5	1	16	19	213	175	42	22	67	85	2	7	...	654	79
1990	0	1	8	11	184	182	38	36	74	110	1	12	...	657	3
1991	10	2	21	17	180	245	42	21	83	129	0	3	...	753	96
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732	-21
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	119	0	7	...	626	-106
1994	4	1	19	14	126	192	29	24	66	113	3	4	...	595	-31
1995	5	1	17	13	135	181	26	21	60	121	4	3	...	587	-8
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	51	125	0	4	...	633	46
1997	7	0	24	8	131	178	31	25	61	116	1	3	...	585	-48
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558	-27
1999	2	1	14	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	539	-19
2000	6	3	16	10	147	156	30	26	59	85	2	1	3	544	5
2001	1	2	9	8	140	170	34	26	69	84	1	4	3	551	7
2002	2	1	10	9	117	178	36	27	70	126	0	4	2	582	31
2003	5	1	8	8	101	178	44	41	63	94	1	4	3	551	-31
2004	2	0	14	7	111	187	50	39	86	113	7	4	4	624	73
2005	11	0	21	10	100	219	49	42	108	101	1	0	2	664	40
2006	7	1	16	7	93	195	39	42	95	109	0	0	2	606	-58
2007	3	0	13	8	91	201	62	30	88	87	2	2	7	594	-12
2008	5	2	12	3	92	176	54	30	110	117	3	3	4	611	17
2009	1	0	15	12	87	179	57	36	96	117	2	2	6	610	-1
2010	4	0	22	9	85	189	45	33	76	83	1	1	6	554	-56
2011	4	1	22	8	105	161	53	38	112	88	0	3	7	602	48
2012	3	0	17	6	108	163	53	29	86	71	0	5	5	546	-56
2013	7	1	13	7	70	168	51	31	82	76	0	2	4	512	-34
2014	2	3	6	9	71	155	44	24	104	88	3	3	4	516	4

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

3. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 1b**  
**Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1984 à 2014**

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. <sup>1</sup>	Yn	T.N.-O. <sup>2</sup>	Nt	Canada	Variation du taux en pourcentage pour le Canada par rapport à l'année précédente
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,08	4,01	2,95	2,22	3,73	8,36	9,51	...	2,60	...
1985 <sup>4</sup>	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72	4,6
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,31	1,47	4,31	2,53	2,63	2,93	12,26	25,60	...	2,17	-20,3
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	12,1
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,72	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,9
1989	0,87	0,77	1,77	2,58	3,07	1,73	3,81	2,16	2,69	2,66	7,38	12,27	...	2,40	11,7
1990	0,00	0,77	0,88	1,49	2,63	1,77	3,44	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,37	-1,0
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,55	2,35	3,79	2,09	3,20	3,82	0,00	4,92	...	2,69	13,2
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-3,9
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,34	0,00	11,04	...	2,18	-15,4
1994	0,70	0,75	2,05	1,87	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,05	-6,0
1995	0,88	0,74	1,83	1,73	1,87	1,65	2,30	2,07	2,19	3,20	13,14	4,52	...	2,00	-2,4
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,69	3,97	3,14	1,84	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,7
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,80	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,5
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,37	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,4
1999	0,37	0,73	1,50	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,2
2000	1,14	2,20	1,71	1,33	2,00	1,34	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,77	0,0
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,43	2,95	2,60	2,26	2,06	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	1,07	1,20	1,57	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,5
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,35	1,45	3,78	4,11	1,98	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,2
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,51	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,95	12,2
2005	2,14	0,00	2,24	1,34	1,32	1,75	4,16	4,23	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,4
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,54	3,30	4,23	2,78	2,57	0,00	0,00	6,49	1,86	-9,6
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,18	1,57	5,21	2,99	2,50	2,03	6,14	4,61	22,30	1,81	-2,9
2008	0,98	1,44	1,28	0,40	1,19	1,37	4,51	2,95	3,06	2,69	9,07	6,92	12,54	1,84	1,8
2009	0,19	0,00	1,60	1,60	1,11	1,38	4,72	3,48	2,61	2,65	5,93	4,64	18,40	1,81	-1,3
2010	0,77	0,00	2,34	1,20	1,07	1,44	3,69	3,14	2,04	1,86	2,89	2,31	17,99	1,63	-10,2
2011	0,76	0,69	2,33	1,06	1,31	1,21	4,30	3,56	2,95	1,96	0,00	6,90	20,47	1,75	7,6
2012	0,57	0,00	1,80	0,79	1,34	1,22	4,24	2,67	2,21	1,56	0,00	11,46	14,40	1,57	-10,4
2013	1,33	0,69	1,38	0,93	0,86	1,24	4,03	2,80	2,05	1,66	0,00	4,56	11,29	1,46	-7,3
2014	0,38	2,05	0,64	1,19	0,86	1,13	3,43	2,13	2,52	1,90	8,22	6,88	10,93	1,45	-0,3

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

4. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 2**  
**Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2013 et 2014**

Région métropolitaine de recensement <sup>1</sup>	Population en 2014	2014		2013 <sup>r</sup>		Moyenne de 2004 à 2013	
	nombre d'habitants	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>
Thunder Bay	121 616	11	9,04	3	2,46	3	2,61
Winnipeg	790 995	26	3,29	27	3,37	29	3,91
Edmonton <sup>3</sup>	1 328 780	40	3,01	27	2,10	37	3,18
Saskatoon	306 605	8	2,61	5	1,68	7	2,72
Saint John	127 730	3	2,35	2	1,37	2	1,17
Abbotsford–Mission	178 919	4	2,24	3	1,69	4	2,60
Calgary	1 415 000	31	2,19	24	1,75	24	1,98
Regina	239 630	5	2,09	10	4,28	8	3,66
Moncton <sup>4</sup>	154 460	3	1,94	0	0,00	1	0,73
Trois-Rivières	154 975	3	1,94	1	0,65	1	0,87
Vancouver	2 470 942	46	1,86	42	1,72	50	2,19
Kelowna <sup>4</sup>	190 015	3	1,58	3	1,61	3	1,82
Guelph <sup>4</sup>	129 079	2	1,55	0	0,00	1	0,61
Toronto	5 997 063	83	1,38	80	1,35	93	1,68
Gatineau <sup>5</sup>	325 403	4	1,23	5	1,55	4	1,26
Hamilton	744 618	9	1,21	15	2,04	9	1,30
Halifax	414 370	5	1,21	6	1,46	10	2,54
Victoria	358 930	4	1,11	1	0,28	4	1,13
Montréal <sup>6</sup>	4 032 173	39	0,97	43	1,08	51	1,34
Windsor	329 886	3	0,91	2	0,61	4	1,09
St. Catharines–Niagara	446 192	4	0,90	6	1,35	5	1,22
Peterborough <sup>4</sup>	122 197	1	0,82	0	0,00	1	1,04
Ottawa <sup>7</sup>	986 863	7	0,71	9	0,92	11	1,22
Grand Sudbury	165 175	1	0,61	1	0,61	2	1,22
London <sup>6</sup>	504 599	3	0,59	10	2,00	7	1,46
Kitchener–Cambridge–Waterloo	538 302	3	0,56	8	1,50	5	1,04
Québec	793 352	4	0,50	3	0,38	5	0,61
St. John's	204 427	1	0,49	3	1,47	2	0,79
Barrie <sup>4</sup>	210 592	1	0,47	3	1,44	2	1,00
Oshawa	418 279	0	0,00	4	0,97	4	0,92
Brantford <sup>4</sup>	143 909	0	0,00	1	0,70	1	0,99
Kingston <sup>6</sup>	165 319	0	0,00	1	0,61	2	1,07
Saguenay	167 708	0	0,00	0	0,00	1	0,85
Sherbrooke	196 621	0	0,00	0	0,00	1	0,39
<b>Total pour les RMR</b>	<b>24 874 724</b>	<b>357</b>	<b>1,44</b>	<b>348</b>	<b>1,42</b>	<b>392</b>	<b>1,71</b>
<b>Total pour les régions autres que les RMR<sup>3,8</sup></b>	<b>10 665 695</b>	<b>159</b>	<b>1,49</b>	<b>164</b>	<b>1,55</b>	<b>201</b>	<b>1,90</b>
<b>Canada</b>	<b>35 540 419</b>	<b>516</b>	<b>1,45</b>	<b>512</b>	<b>1,46</b>	<b>592</b>	<b>1,77</b>

<sup>r</sup> révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Comprend deux homicides commis dans un établissement correctionnel en 2013.

4. Moncton, Peterborough, Brantford, Guelph, Barrie et Kelowna sont des RMR depuis 2006. Par conséquent, les nombres et les taux moyens sont calculés pour la période allant de 2006 à 2013.

5. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

6. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2013.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

8. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2014.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 3**  
**Homicides selon la méthode, Canada, 2004 à 2014**

Année	Arme pointue		Arme à feu		Coups portés		Étranglement ou suffocation		Véhicule		Incendie (inhalation de fumée, brûlures)	
	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>
2004	205	33,6	173	28,3	137	22,4	63	10,3	6	1,0	13	2,1
2005	198	30,5	224	34,5	143	22,0	48	7,4	4	0,6	10	1,5
2006	210	35,4	191	32,2	119	20,1	47	7,9	9	1,5	12	2,0
2007	189	33,1	188	32,9	118	20,7	52	9,1	16	2,8	4	0,7
2008	202	33,7	200	33,4	124	20,7	46	7,7	9	1,5	7	1,2
2009	210	35,2	182	30,5	118	19,8	46	7,7	13	2,2	12	2,0
2010	165	30,5	175	32,3	115	21,3	42	7,8	17	3,1	12	2,2
2011	206	35,2	158	27,0	127	21,7	40	6,8	18	3,1	21	3,6
2012	164	31,0	171	32,3	113	21,4	43	8,1	8	1,5	17	3,2
2013	197	39,3	135	26,9	103	20,6	43	8,6	9	1,8	5	1,0
2014	189	37,8	156	31,2	95	19,0	31	6,2	10	2,0	7	1,4
Année	Empoisonnement		Syndrome du bébé secoué <sup>2</sup>		Autre méthode <sup>3</sup>		Méthode inconnue		Total			
	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>	nombre de victimes	% <sup>1</sup>		
2004	8	1,3	5	0,8	1	0,2	13	...	624	100,0		
2005	7	1,1	12	1,8	3	0,5	15	...	664	100,0		
2006	1	0,2	3	0,5	1	0,2	13	...	606	100,0		
2007	1	0,2	2	0,4	1	0,2	23	...	594	100,0		
2008	5	0,8	3	0,5	3	0,5	12	...	611	100,0		
2009	10	1,7	4	0,7	2	0,3	13	...	610	100,0		
2010	4	0,7	4	0,7	7	1,3	13	...	554	100,0		
2011	3	0,5	5	0,9	7	1,2	17	...	602	100,0		
2012	8	1,5	0	0,0	5	0,9	17	...	546	100,0		
2013	5	1,0	0	0,0	4	0,8	11	...	512	100,0		
2014	4	0,8	2	0,4	6	1,2	16	...	516	100,0		

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue.

2. Comprend les homicides sur des enfants de moins de trois ans pour lesquels la cause principale du décès est le fait d'avoir secoué, lancé ou projeté l'enfant.

3. Comprend le froid ou l'hypothermie, l'inanition et la déshydratation ainsi que les autres méthodes non précisées.

**Note :** En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les chiffres pour les années antérieures à 2014 peuvent être différents des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 4**  
**Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue, selon la province ou le territoire, 2014**

Province ou territoire	Arme à feu					
	2014			Moyenne de 2004 à 2013		
	nombre de victimes	taux <sup>1</sup>	pourcentage de tous les homicides <sup>2</sup>	nombre moyen	taux <sup>1</sup>	pourcentage de tous les homicides <sup>2</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0,19	50,0	2	0,37	41,3
Île-du-Prince-Édouard	2	1,37	66,7	0	0,00	0,0
Nouvelle-Écosse	2	0,21	33,3	5	0,57	32,9
Nouveau-Brunswick	4	0,53	44,4	2	0,29	28,6
Québec	29	0,35	40,8	30	0,38	32,3
Ontario	46	0,34	30,7	61	0,47	33,5
Manitoba	4	0,31	9,3	10	0,83	20,0
Saskatchewan	4	0,36	16,7	6	0,56	16,9
Alberta	36	0,87	36,7	28	0,76	30,2
Colombie-Britannique	27	0,58	31,8	34	0,78	37,9
Yukon	0	0,00	0,0	0	0,59	13,3
Territoires du Nord-Ouest	0	0,00	0,0	0	0,92	18,2
Nunavut	1	2,73	25,0	2	4,62	31,9
<b>Canada</b>	<b>156</b>	<b>0,44</b>	<b>31,2</b>	<b>180</b>	<b>0,54</b>	<b>31,1</b>

Province ou territoire	Arme pointue					
	2014			Moyenne de 2004 à 2013		
	nombre de victimes	taux <sup>1</sup>	pourcentage de tous les homicides <sup>2</sup>	nombre moyen	taux <sup>1</sup>	pourcentage de tous les homicides <sup>2</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0,19	50,0	1	0,23	26,1
Île-du-Prince-Édouard	1	0,68	33,3	0	0,07	20,0
Nouvelle-Écosse	2	0,21	33,3	5	0,49	28,0
Nouveau-Brunswick	2	0,27	22,2	3	0,37	36,4
Québec	21	0,26	29,6	28	0,36	30,3
Ontario	58	0,42	38,7	58	0,45	32,0
Manitoba	25	1,95	58,1	20	1,66	39,9
Saskatchewan	9	0,80	37,5	16	1,50	45,1
Alberta	34	0,82	34,7	35	0,96	38,3
Colombie-Britannique	32	0,69	37,6	27	0,61	29,6
Yukon	2	5,48	66,7	1	1,48	33,3
Territoires du Nord-Ouest	1	2,29	50,0	1	1,84	36,4
Nunavut	1	2,73	25,0	1	4,31	29,8
<b>Canada</b>	<b>189</b>	<b>0,53</b>	<b>37,8</b>	<b>195</b>	<b>0,58</b>	<b>33,7</b>

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Exclut les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 5**  
**Homicides selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2013 et 2014**

Type de lien <sup>1</sup> (victime tuée par)	2014		2013 <sup>r</sup>		Moyenne de 2004 à 2013	
	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>
Lien de parenté	131	34,1	134	33,2	151	32,9
Relation conjugale	62	16,1	47	11,6	67	14,5
Conjoint ou conjointe marié	20	5,2	18	4,5	25	5,5
Conjoint ou conjointe de fait	25	6,5	18	4,5	26	5,7
Conjoint ou conjointe marié séparé ou divorcé	11	2,9	4	1,0	9	1,9
Conjoint ou conjointe de fait séparé <sup>3</sup>	5	1,3	5	1,2	5	1,2
Conjoint ou conjointe de même sexe <sup>4</sup>	1	0,3	2	0,5	1	0,3
Autre lien de parenté <sup>5</sup>	69	18,0	87	21,5	84	18,4
Père ou mère	18	4,7	20	5,0	28	6,0
Fils ou fille	29	7,6	34	8,4	23	5,1
Frère ou sœur	6	1,6	12	3,0	11	2,3
Membre de la famille élargie <sup>6</sup>	16	4,2	21	5,2	23	5,0
Partenaire intime <sup>7</sup>	21	5,5	25	6,2	22	4,9
Connaissance	142	37,0	150	37,1	161	35,2
Ami ou amie proche	20	5,2	35	8,7	34	7,3
Voisin ou voisine	7	1,8	16	4,0	14	3,0
Symbole d'autorité	5	1,3	3	0,7	2	0,5
Relation d'affaires (légitime)	11	2,9	3	0,7	8	1,6
Simple connaissance	99	25,8	93	23,0	104	22,7
Relation criminelle <sup>8</sup>	24	6,3	38	9,4	48	10,5
Étranger	66	17,2	57	14,1	76	16,6
Lien inconnu	1	...	2	...	4	...
<b>Total des homicides résolus<sup>9</sup></b>	<b>385</b>	<b>100,0</b>	<b>406</b>	<b>100,0</b>	<b>462</b>	<b>100,0</b>
Homicides non résolus	131	...	106	...	130	...
<b>Total des homicides</b>	<b>516</b>	<b>...</b>	<b>512</b>	<b>...</b>	<b>592</b>	<b>...</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

<sup>r</sup> révisé

1. Comprend les homicides pour lesquels l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Exclut les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

3. La catégorie « Conjoint ou conjointe de fait séparé » a été ajoutée à l'Enquête sur les homicides en 2005. Par conséquent, le nombre et le pourcentage moyens sont calculés pour la période allant de 2005 à 2013.

4. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe actuels et anciens.

5. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.

6. Comprend notamment les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les parents par alliance, liés par le sang, le mariage (y compris l'union de fait) ou l'adoption.

7. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.

8. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires pour lesquelles plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

9. Comprend les homicides pour lesquels l'auteur présumé était connu.

**Note** : En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les chiffres pour les années antérieures à 2014 peuvent être différents des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 6**  
**Homicides commis par un partenaire intime, selon le sexe de la victime, Canada, 1994 à 2014**

Année	Hommes victimes		Femmes victimes		Total	
	nombre	taux <sup>1</sup>	nombre	taux <sup>1</sup>	nombre	taux <sup>1</sup>
1994	27	0,24	79	0,67	106	0,46
1995	33	0,29	85	0,71	118	0,51
1996	30	0,26	82	0,68	112	0,47
1997	19	0,16	79	0,65	98	0,41
1998	14	0,12	67	0,54	81	0,33
1999	14	0,12	77	0,62	91	0,37
2000	20	0,16	74	0,59	94	0,38
2001	24	0,19	80	0,63	104	0,41
2002	23	0,18	80	0,62	103	0,40
2003	17	0,13	73	0,56	90	0,35
2004	21	0,16	77	0,58	98	0,37
2005	15	0,11	79	0,59	94	0,35
2006	26	0,20	67	0,49	93	0,35
2007	23	0,17	59	0,43	82	0,30
2008	25	0,18	64	0,46	89	0,32
2009	22	0,16	69	0,48	91	0,32
2010	27	0,19	63	0,44	90	0,32
2011	14	0,10	77	0,53	91	0,32
2012	15	0,10	69	0,47	84	0,29
2013	14	0,10	58	0,39	72	0,24
2014	16	0,11	67	0,44	83	0,28

1. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

**Note** : Les partenaires intimes comprennent les conjoints et conjointes de même sexe ou de sexe opposé, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels et anciens).

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 7**  
**Femmes victimes d'homicide, selon l'identité autochtone, Canada, 1980 à 2014**

Année	Autochtones			Non-Autochtones			Identité inconnue <sup>1</sup>			Total des homicides contre les femmes	
	nombre	pourcentage	taux <sup>2,3</sup>	nombre	pourcentage	taux <sup>2,4</sup>	nombre	pourcentage	taux <sup>5</sup>	nombre	pourcentage
1980	18	8,7	...	182	88,3	...	6	2,9	...	206	100,0
1981	33	13,5	...	205	83,7	...	7	2,9	...	245	100,0
1982	28	12,8	...	187	85,4	...	4	1,8	...	219	100,0
1983	36	14,9	...	196	81,0	...	10	4,1	...	242	100,0
1984	18	7,8	...	204	87,9	...	10	4,3	...	232	100,0
1985	29	11,5	...	222	87,7	...	2	0,8	...	253	100,0
1986	28	13,9	...	171	84,7	...	3	1,5	...	202	100,0
1987	29	12,8	...	196	86,7	...	1	0,4	...	226	100,0
1988	33	16,3	...	167	82,7	...	2	1,0	...	202	100,0
1989	32	13,1	...	213	86,9	...	0	0,0	...	245	100,0
1990	27	11,4	...	209	88,6	...	0	0,0	...	236	100,0
1991	39	14,4	...	226	83,7	...	5	1,9	...	270	100,0
1992	33	13,5	...	203	82,9	...	9	3,7	...	245	100,0
1993	31	15,0	...	175	84,5	...	1	0,5	...	207	100,0
1994	34	17,1	...	163	81,9	...	2	1,0	...	199	100,0
1995	26	13,3	...	170	86,7	...	0	0,0	...	196	100,0
1996	31	15,5	...	166	83,0	...	3	1,5	...	200	100,0
1997	33	16,1	...	165	80,5	...	7	3,4	...	205	100,0
1998	30	16,9	...	143	80,8	...	4	2,3	...	177	100,0
1999	19	11,0	...	152	87,9	...	2	1,2	...	173	100,0
2000	25	16,8	...	120	80,5	...	4	2,7	...	149	100,0
2001	23	14,3	4,26	136	84,5	0,90	2	1,2	...	161	100,0
2002	42	20,3	7,49	164	79,2	1,08	1	0,5	...	207	100,0
2003	30	19,1	5,16	126	80,3	0,82	1	0,6	...	157	100,0
2004	45	22,6	7,47	154	77,4	0,99	0	0,0	...	199	100,0
2005	31	17,2	4,97	149	82,8	0,95	0	0,0	...	180	100,0
2006	32	19,8	4,97	124	76,5	0,79	6	3,7	...	162	100,0
2007	38	23,2	5,68	123	75,0	0,77	3	1,8	...	164	100,0
2008	23	15,8	3,32	122	83,6	0,76	1	0,7	...	146	100,0
2009	36	22,2	5,02	126	77,8	0,78	0	0,0	...	162	100,0
2010	29	19,0	3,91	124	81,0	0,76	0	0,0	...	153	100,0
2011	32	18,2	4,18	143	81,3	0,86	1	0,6	...	176	100,0
2012	36	23,1	4,58	119	76,3	0,71	1	0,6	...	156	100,0
2013	34	22,5	4,22	108	71,5	0,64	9	6,0	...	151	100,0
2014	30	20,5	3,64	112	76,7	0,65	4	2,7	...	146	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Aux fins du présent rapport, les projections démographiques n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 2001; par conséquent, il a été impossible de calculer les taux pour cette période. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

3. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes autochtones au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

4. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes non autochtones au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

5. Le calcul des taux des homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime était inconnue ne sont pas disponibles.

**Note :** Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 8**  
**Femmes victimes d'homicide, selon l'identité autochtone, Canada, provinces et territoires, 2001 à 2014**

Provinces et territoires	Autochtones			Non-Autochtones			Identité inconnue <sup>1</sup>			Total <sup>2</sup>	
	nombre	pourcentage	taux <sup>3</sup>	nombre	pourcentage	taux <sup>4</sup>	nombre	pourcentage	taux <sup>5</sup>	nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	5	18,5	2,48	21	77,8	0,60	1	3,7	..	27	100,0
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	0,00	3	100,0	0,30	0	0,0	..	3	100,0
Nouvelle-Écosse	5	8,3	2,46	55	91,7	0,84	0	0,0	..	60	100,0
Nouveau-Brunswick	2	4,8	1,39	39	92,9	0,75	1	2,4	..	42	100,0
Québec	27	6,2	2,78	404	93,3	0,75	2	0,5	..	433	100,0
Ontario	45	6,0	2,17	681	91,3	0,77	20	2,7	..	746	100,0
Manitoba	97	61,8	7,16	60	38,2	0,84	0	0,0	..	157	100,0
Saskatchewan	67	66,3	6,01	33	32,7	0,54	1	1,0	..	101	100,0
Alberta	103	32,6	6,79	212	67,1	0,93	1	0,3	..	316	100,0
Colombie-Britannique	72	18,2	4,63	320	81,0	1,10	3	0,8	..	395	100,0
Yukon	4	80,0	7,00	1	20,0	0,58	0	0,0	..	5	100,0
Territoires du Nord-Ouest	11	91,7	7,19	1	8,3	0,74	0	0,0	..	12	100,0
Nunavut	23	100,0	12,26	0	0,0	0,00	0	0,0	..	23	100,0
<b>Canada</b>	<b>461</b>	<b>19,9</b>	<b>4,82</b>	<b>1 830</b>	<b>78,9</b>	<b>0,81</b>	<b>29</b>	<b>1,3</b>	<b>..</b>	<b>2 320</b>	<b>100,0</b>

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Le calcul des pourcentages comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes autochtones au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

4. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes non autochtones au Canada. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

5. Le calcul des taux des homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime était inconnue ne sont pas disponibles.

**Note** : Aux fins du présent rapport, les projections démographiques n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 2001; par conséquent, il a été impossible de calculer les taux pour cette période. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 9a**  
**Victimes d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, province ou territoire, 2014**

Province ou territoire	Victimes d'homicide de sexe masculin							
	Autochtones		Non-Autochtones		Identité inconnue <sup>1</sup>		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage <sup>2</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	2	100,0	0	0,0	2	100,0
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	3	100,0	0	0,0	3	100,0
Nouvelle-Écosse	0	0,0	3	75,0	1	25,0	4	100,0
Nouveau-Brunswick	0	0,0	6	100,0	0	0,0	6	100,0
Québec	2	4,2	44	91,7	2	4,2	48	100,0
Ontario	16	13,9	89	77,4	10	8,7	115	100,0
Manitoba	22	66,7	11	33,3	0	0,0	33	100,0
Saskatchewan	11	57,9	8	42,1	0	0,0	19	100,0
Alberta	21	28,4	53	71,6	0	0,0	74	100,0
Colombie-Britannique	11	18,3	49	81,7	0	0,0	60	100,0
Yukon	0	0,0	2	100,0	0	0,0	2	100,0
Territoires du Nord-Ouest	2	100,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0
Nunavut	2	100,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0
<b>Canada</b>	<b>87</b>	<b>23,5</b>	<b>270</b>	<b>73,0</b>	<b>13</b>	<b>3,5</b>	<b>370</b>	<b>100,0</b>

Province ou territoire	Victimes d'homicide de sexe féminin							
	Autochtones		Non-Autochtones		Identité inconnue <sup>1</sup>		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage <sup>2</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	0	...	0	...	0	...	0	...
Île-du-Prince-Édouard	0	...	0	...	0	...	0	...
Nouvelle-Écosse	1	50,0	1	50,0	0	0,0	2	100,0
Nouveau-Brunswick	0	0,0	3	100,0	0	0,0	3	100,0
Québec	2	8,7	21	91,3	0	0,0	23	100,0
Ontario	3	7,5	33	82,5	4	10,0	40	100,0
Manitoba	7	63,6	4	36,4	0	0,0	11	100,0
Saskatchewan	1	20,0	4	80,0	0	0,0	5	100,0
Alberta	9	30,0	21	70,0	0	0,0	30	100,0
Colombie-Britannique	3	10,7	25	89,3	0	0,0	28	100,0
Yukon	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
Territoires du Nord-Ouest	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
Nunavut	2	100,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0
<b>Canada</b>	<b>30</b>	<b>20,5</b>	<b>112</b>	<b>76,7</b>	<b>4</b>	<b>2,7</b>	<b>146</b>	<b>100,0</b>

Province ou territoire	Total des victimes d'homicide							
	Autochtones		Non-Autochtones		Identité inconnue <sup>1</sup>		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage <sup>2</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	2	100,0	0	0,0	2	100,0
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	3	100,0	0	0,0	3	100,0
Nouvelle-Écosse	1	16,7	4	66,7	1	16,7	6	100,0
Nouveau-Brunswick	0	0,0	9	100,0	0	0,0	9	100,0
Québec	4	5,6	65	91,5	2	2,8	71	100,0
Ontario	19	12,3	122	78,7	14	9,0	155	100,0
Manitoba	29	65,9	15	34,1	0	0,0	44	100,0
Saskatchewan	12	50,0	12	50,0	0	0,0	24	100,0
Alberta	30	28,8	74	71,2	0	0,0	104	100,0
Colombie-Britannique	14	15,9	74	84,1	0	0,0	88	100,0
Yukon	1	33,3	2	66,7	0	0,0	3	100,0
Territoires du Nord-Ouest	3	100,0	0	0,0	0	0,0	3	100,0
Nunavut	4	100,0	0	0,0	0	0,0	4	100,0
<b>Canada</b>	<b>117</b>	<b>22,7</b>	<b>382</b>	<b>74,0</b>	<b>17</b>	<b>3,3</b>	<b>516</b>	<b>100,0</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Le calcul des pourcentages comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 9b**  
**Taux de victimes d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, province ou territoire, 2014**

Province ou territoire	Victimes d'homicide de sexe masculin				Victimes d'homicide de sexe féminin				Total des victimes d'homicide <sup>1</sup>			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,00	2	0,85	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	0,42
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	3	4,19	0	0,00	0	0,00	0	0,00	3	2,06
Nouvelle-Écosse	0	0,00	3	0,67	1	5,03	1	0,22	1	2,56	4	0,44
Nouveau-Brunswick	0	0,00	6	1,66	0	0,00	3	0,81	0	0,00	9	1,23
Québec	2	2,25	44	1,10	2	2,24	21	0,52	4	2,24	65	0,81
Ontario	16	8,99	89	1,35	3	1,61	33	0,49	19	5,21	122	0,91
Manitoba	22	20,52	11	2,08	7	6,31	4	0,75	29	13,29	15	1,41
Saskatchewan	11	12,80	8	1,74	1	1,11	4	0,89	12	6,81	12	1,32
Alberta	21	16,32	53	2,77	9	6,87	21	1,13	30	11,55	74	1,96
Colombie-Britannique	11	8,51	49	2,23	3	2,27	25	1,12	14	5,36	74	1,67
Yukon	0	0,00	2	13,39	1	22,92	0	0,00	1	12,00	2	6,94
Territoires du Nord-Ouest	2	18,00	0	0,00	1	8,93	0	0,00	3	13,45	0	0,00
Nunavut	2	12,56	0	0,00	2	12,88	0	0,00	4	12,72	0	0,00
<b>Canada</b>	<b>87</b>	<b>10,86</b>	<b>270</b>	<b>1,61</b>	<b>30</b>	<b>3,64</b>	<b>112</b>	<b>0,65</b>	<b>117</b>	<b>7,20</b>	<b>382</b>	<b>1,13</b>

1. Exclut les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

3. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note** : Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 10**  
**Homicides selon le lien de l'auteur présumé avec la victime et l'identité autochtone, Canada, 2014**

Type de lien <sup>2</sup> (victime tuée par)	Homicides commis contre des Autochtones		Homicides commis contre des non-Autochtones		Total des homicides <sup>1</sup>	
	nombre de victimes	pourcentage <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>3</sup>
Lien de parenté	31	31,3	96	35,3	127	34,2
Relation conjugale	15	15,2	45	16,5	60	16,2
Conjoint ou conjointe marié	1	1,0	18	6,6	19	5,1
Conjoint ou conjointe de fait	12	12,1	13	4,8	25	6,7
Conjoint ou conjointe marié séparé ou divorcé	0	0,0	10	3,7	10	2,7
Conjoint ou conjointe de fait séparé <sup>4</sup>	1	1,0	4	1,5	5	1,3
Conjoint ou conjointe de même sexe <sup>5</sup>	1	1,0	0	0,0	1	0,3
Autre lien de parenté <sup>6</sup>	16	16,2	51	18,8	67	18,1
Père ou mère	4	4,0	13	4,8	17	4,6
Fils ou fille	4	4,0	24	8,8	28	7,5
Frère ou sœur	3	3,0	3	1,1	6	1,6
Membre de la famille élargie <sup>7</sup>	5	5,1	11	4,0	16	4,3
Partenaire intime <sup>8</sup>	5	5,1	16	5,9	21	5,7
Connaissance	42	42,4	95	34,9	137	36,9
Ami ou amie proche	7	7,1	11	4,0	18	4,9
Voisin ou voisine	0	0,0	6	2,2	6	1,6
Symbole d'autorité	0	0,0	5	1,8	5	1,3
Relation d'affaires (légitime)	0	0,0	11	4,0	11	3,0
Simple connaissance	35	35,4	62	22,8	97	26,1
Relation criminelle <sup>9</sup>	8	8,1	14	5,1	22	5,9
Étranger	13	13,1	51	18,8	64	17,3
Lien inconnu	0	...	1	...	1	...
<b>Total des homicides résolus<sup>10</sup></b>	<b>99</b>	<b>100,0</b>	<b>273</b>	<b>100,0</b>	<b>372</b>	<b>100,0</b>
Homicides non résolus	18	...	109	...	127	...
<b>Total des homicides</b>	<b>117</b>	<b>...</b>	<b>382</b>	<b>...</b>	<b>499</b>	<b>...</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Exclut les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Comprend les homicides pour lesquels l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

3. Le calcul des pourcentages exclut les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

4. La catégorie « Conjoint ou conjointe de fait séparé » a été ajoutée à l'Enquête sur les homicides en 2005.

5. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe actuels et anciens.

6. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.

7. Comprend notamment les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les parents par alliance, liés par le sang, le mariage (y compris l'union de fait) ou l'adoption.

8. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.

9. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

10. Comprend les homicides pour lesquels l'auteur présumé était connu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 11a**  
**Auteurs présumés d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, province ou territoire, 2014**

Province ou territoire	Auteurs présumés de sexe masculin						Total	
	Autochtones		Non-Autochtones		Identité inconnue <sup>1</sup>		nombre	pourcentage <sup>2</sup>
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador	0	...	0	...	0	...	0	...
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0
Nouvelle-Écosse	0	0,0	8	100,0	0	0,0	8	100,0
Nouveau-Brunswick	0	0,0	7	100,0	0	0,0	7	100,0
Québec	2	5,7	33	94,3	0	0,0	35	100,0
Ontario	21	16,3	97	75,2	11	8,5	129	100,0
Manitoba	28	80,0	7	20,0	0	0,0	35	100,0
Saskatchewan	18	72,0	7	28,0	0	0,0	25	100,0
Alberta	31	40,8	45	59,2	0	0,0	76	100,0
Colombie-Britannique	6	11,1	48	88,9	0	0,0	54	100,0
Yukon	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0
Territoires du Nord-Ouest	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
Nunavut	4	100,0	0	0,0	0	0,0	4	100,0
<b>Canada</b>	<b>111</b>	<b>29,5</b>	<b>254</b>	<b>67,6</b>	<b>11</b>	<b>2,9</b>	<b>376</b>	<b>100,0</b>

Province ou territoire	Auteurs présumés de sexe féminin						Total	
	Autochtones		Non-Autochtones		Identité inconnue <sup>1</sup>		nombre	pourcentage <sup>2</sup>
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador	0	...	0	...	0	...	0	...
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0
Nouvelle-Écosse	0	0,0	3	100,0	0	0,0	3	100,0
Nouveau-Brunswick	0	...	0	...	0	...	0	...
Québec	2	40,0	3	60,0	0	0,0	5	100,0
Ontario	7	33,3	12	57,1	2	9,5	21	100,0
Manitoba	9	90,0	1	10,0	0	0,0	10	100,0
Saskatchewan	3	75,0	1	25,0	0	0,0	4	100,0
Alberta	4	66,7	2	33,3	0	0,0	6	100,0
Colombie-Britannique	3	60,0	2	40,0	0	0,0	5	100,0
Yukon	0	...	0	...	0	...	0	...
Territoires du Nord-Ouest	0	...	0	...	0	...	0	...
Nunavut	0	...	0	...	0	...	0	...
<b>Canada</b>	<b>28</b>	<b>50,9</b>	<b>25</b>	<b>45,5</b>	<b>2</b>	<b>3,6</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>

Province ou territoire	Total des auteurs présumés						Total	
	Autochtones		Non-Autochtones		Identité inconnue <sup>1</sup>		nombre	pourcentage <sup>2</sup>
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador	0	...	0	...	0	...	0	...
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	2	100,0	0	0,0	2	100,0
Nouvelle-Écosse	0	0,0	11	100,0	0	0,0	11	100,0
Nouveau-Brunswick	0	0,0	7	100,0	0	0,0	7	100,0
Québec	4	10,0	36	90,0	0	0,0	40	100,0
Ontario	28	18,7	109	72,7	13	8,7	150	100,0
Manitoba	37	82,2	8	17,8	0	0,0	45	100,0
Saskatchewan	21	72,4	8	27,6	0	0,0	29	100,0
Alberta	35	42,7	47	57,3	0	0,0	82	100,0
Colombie-Britannique	9	15,3	50	84,7	0	0,0	59	100,0
Yukon	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0
Territoires du Nord-Ouest	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0
Nunavut	4	100,0	0	0,0	0	0,0	4	100,0
<b>Canada</b>	<b>139</b>	<b>32,3</b>	<b>279</b>	<b>64,7</b>	<b>13</b>	<b>3,0</b>	<b>431</b>	<b>100,0</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de l'auteur présumé a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Le calcul des pourcentages comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de l'auteur présumé a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 11b**  
**Taux d'auteurs présumés d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, province ou territoire, 2014**

Province ou territoire	Auteurs présumés de sexe masculin				Auteurs présumés de sexe féminin				Total des auteurs présumés <sup>1</sup>			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	1	1,40	0	0,00	1	1,34	0	0,00	2	1,37
Nouvelle-Écosse	0	0,00	8	1,79	0	0,00	3	0,65	0	0,00	11	1,21
Nouveau-Brunswick	0	0,00	7	1,93	0	0,00	0	0,00	0	0,00	7	0,96
Québec	2	2,25	33	0,83	2	2,24	3	0,07	4	2,24	36	0,45
Ontario	21	11,81	97	1,48	7	3,75	12	0,18	28	7,68	109	0,82
Manitoba	28	26,11	7	1,32	9	8,11	1	0,19	37	16,96	8	0,75
Saskatchewan	18	20,94	7	1,52	3	3,32	1	0,22	21	11,91	8	0,88
Alberta	31	24,09	45	2,35	4	3,05	2	0,11	35	13,48	47	1,24
Colombie-Britannique	6	4,64	48	2,19	3	2,27	2	0,09	9	3,44	50	1,13
Yukon	0	0,00	1	6,69	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	3,47
Territoires du Nord-Ouest	1	9,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	4,48	0	0,00
Nunavut	4	25,13	0	0,00	0	0,00	0	0,00	4	12,72	0	0,00
<b>Canada</b>	<b>111</b>	<b>13,86</b>	<b>254</b>	<b>1,51</b>	<b>28</b>	<b>3,39</b>	<b>25</b>	<b>0,15</b>	<b>139</b>	<b>8,55</b>	<b>279</b>	<b>0,82</b>

1. Exclut les auteurs présumés d'homicide pour lesquels l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

3. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note :** Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

**Tableau 12**  
**Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon l'âge, le sexe et l'identité autochtone, Canada, 2014**

Groupe d'âge	Victimes de sexe masculin				Victimes de sexe féminin				Total des victimes <sup>1</sup>			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>
Moins de 12 ans	1	0,58	11	0,50	2	1,21	9	0,43	3	0,89	20	0,47
12 à 17 ans	4	4,61	9	0,81	3	3,68	7	0,67	7	4,16	16	0,74
18 à 24 ans	21	19,37	50	3,13	2	1,93	6	0,39	23	10,85	56	1,79
25 à 34 ans	22	19,48	62	2,63	10	8,10	20	0,85	32	13,54	82	1,74
35 à 44 ans	20	20,56	37	1,64	9	8,62	24	1,06	29	14,38	61	1,35
45 à 54 ans	13	13,05	55	2,16	3	2,79	12	0,48	16	7,72	67	1,32
55 à 64 ans	4	5,52	28	1,23	0	0,00	19	0,83	4	2,67	47	1,03
65 ans et plus	2	3,90	18	0,73	1	1,62	15	0,50	3	2,65	33	0,61
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>10,86</b>	<b>270</b>	<b>1,61</b>	<b>30</b>	<b>3,64</b>	<b>112</b>	<b>0,65</b>	<b>117</b>	<b>7,20</b>	<b>382</b>	<b>1,13</b>

Groupe d'âge	Auteurs présumés de sexe masculin				Auteurs présumés de sexe féminin				Total des auteurs présumés <sup>1</sup>			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	taux <sup>3</sup>
Moins de 12 ans	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
12 à 17 ans	13	14,97	7	0,63	2	2,45	2	0,19	15	8,91	9	0,42
18 à 24 ans	33	30,43	74	4,63	10	9,65	5	0,33	43	20,28	79	2,52
25 à 34 ans	42	37,19	73	3,09	8	6,48	7	0,30	50	21,16	80	1,70
35 à 44 ans	17	17,48	36	1,59	5	4,79	5	0,22	22	10,91	41	0,91
45 à 54 ans	4	4,01	32	1,26	2	1,86	4	0,16	6	2,90	36	0,71
55 à 64 ans	1	1,38	19	0,83	1	1,29	2	0,09	2	1,33	21	0,46
65 ans et plus	1	1,95	12	0,49	0	0,00	0	0,00	1	0,88	12	0,22
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>13,86</b>	<b>253</b>	<b>1,51</b>	<b>28</b>	<b>3,39</b>	<b>25</b>	<b>0,15</b>	<b>139</b>	<b>8,55</b>	<b>278</b>	<b>0,82</b>

1. Exclut les personnes pour lesquelles l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci, ainsi que les personnes dont l'âge a été déclaré comme étant inconnu par la police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

3. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Note :** Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2014 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.